

prism^lemploi

PROFESSIONNELS
DU RECRUTEMENT ET DE L'INTÉRIM



RAPPORT
& ÉCONOMIQUE
& SOCIAL 2017

INTRODUCTION

En 2017, pour la troisième année consécutive, l'emploi progresse en France. 268 800 postes salariés ont été créés, parmi lesquels 56 000 en intérim, soit 1 sur 5.

Ce dynamisme s'accompagne d'une baisse du taux de chômage de 1,1 point, lequel s'établit à 8,6 % (au sens du BIT) en France métropolitaine (8,9 % avec l'outre-mer).

L'intérim en 2017, comme en 2015 et en 2016, a permis d'enrichir le contenu de la croissance en emploi. Le premier atout des agences d'emploi sur le marché du travail étant

leur proximité avec les entreprises et les candidats, et le rapprochement qu'elles opèrent. 8 260 agences locales, répondent quotidiennement aux besoins, et parfois même suscitent des opportunités professionnelles. Au terme de leur(s) mission(s), ce sont ainsi 22 % des intérimaires qui sont recrutés au sein des entreprises démontrant le rôle de tremplin vers l'emploi joué par le travail temporaire. Par ailleurs, parallèlement aux missions d'intérim, 90 400 recrutements ont été réalisés en 2017 par l'intermédiaire des agences d'emploi pour le compte des entreprises.

Mais les agences ne sont pas seulement des opérateurs dans le domaine de la sélection. La branche du travail temporaire a choisi de se démarquer en créant de vrais mécanismes de sécurisation professionnelle pour les intérimaires.

Depuis les années 90, des dispositifs de « portabilité des droits » ont été élaborés permettant de cumuler des droits à la formation et à l'accompagnement social au sein de la branche quelle que soit l'agence et l'entreprise de travail temporaire dans laquelle ils travaillent. Dernière en date, la mutuelle des intérimaires bénéficie à 800 000 personnes.

De par leur connaissance des métiers, du tissu économique sur lequel elles interviennent, et leur expertise en matière de formation, les agences d'emploi sont à même d'orienter efficacement les parcours professionnels. Dans un univers économique caractérisé par une instabilité chronique, l'innovation sociale doit être au cœur de l'action. Convaincues que l'employabilité des salariés doit être entretenue et renforcée, les agences d'emploi soutiennent depuis 3 ans de nouveaux investissements en matière de formation (45 000 personnes ont été accompagnées en 2017 pour renforcer leur employabilité grâce au Fonds de Sécurisation des Parcours des Intérimaires). Au total, 280 000 actions de formations opérationnelles, soit le niveau le plus haut jamais atteint dans la profession, ont été réalisées cette année. Cette détermination vise aussi à répondre à des difficultés de recrutement rencontrées par des entreprises sur certains bassins où des demandes d'emploi ne peuvent être satisfaites par manque de candidats.

La mise en œuvre du CDI intérimaire depuis 2014 représente également une évolution sociale majeure. Celle-ci apporte une garantie mensuelle de salaire au moins égale au SMIC aux salariés, qu'ils aient ou non obtenu des missions. Avec plus de 26 000 contrats signés en 2017, le défi est relevé.

En 2017, les agences d'emploi ont donc œuvré pour rapprocher l'offre et la demande de compétences, pour l'employabilité et pour la sécurisation des parcours, et ont donc contribué positivement au fonctionnement du marché du travail.

L'INTÉRIM

Nombre d'intérimaires en équivalents emplois temps plein	693 556
Évolution du nombre d'intérimaires (2017/2016)	8,4 %
Taux de recours (emploi salarié)	2,9 %
Chiffre d'affaires	20,9 milliards d'euros
Taux d'évolution (2017/2016)	10,9 %

Répartition de l'activité par secteurs

> Industrie	41,1 %
> BTP	18,0 %
> Tertiaire	40,4 %

Répartition des intérimaires par qualification

> Cadres	2,0 %
> Professions intermédiaires	8,4 %
> Employés	12,8 %
> Ouvriers qualifiés	40,4 %
> Ouvriers non qualifiés	36,3 %

LES ENTREPRISES

(démographie)

Nombre d'entreprises	1 800 environ
Nombre d'agences d'emploi	8 260
Nombre de salariés permanents	26 000

CONTRIBUTION DES ENTREPRISES

(en millions d'euros)

Cotisations sociales employeurs	7 700
Contribution Économique Territoriale	315
Impôt sur les sociétés	290

LE RECRUTEMENT

Nombre de recrutements	90 400
Taux d'évolution (2017/2016)	35 %
Chiffre d'affaires	215,5 millions d'euros
Répartition par taille d'entreprises clientes : moins de 50 salariés	44 %
Répartition par taille d'entreprises clientes : plus de 50 salariés	56 %

Répartition de l'activité par secteurs

> Industrie	26 %
> BTP	6 %
> Tertiaire	68 %

Répartition des personnes recrutées par qualification

> Cadres	21 %
> Professions intermédiaires	15 %
> Employés	34 %
> Ouvriers qualifiés	23 %
> Ouvriers non qualifiés	7 %

SOMMAIRE

1- L'INTÉRIM JOUE UN RÔLE MOTEUR POUR L'EMPLOI

I - L'intérim enrichit le contenu de la croissance en emploi 06

- _ La reprise de l'intérim signe le retour de la croissance 06
- _ L'intérim contribue à la dynamique de l'emploi 07
- _ En 2017, l'emploi intérimaire s'accroît de 8,5 % 07
- _ Depuis 2014, près de 180 000 emplois en équivalent temps ont été créés grâce à l'intérim et au CDI intérimaire 08
- _ Au 4^e trimestre 2017, 22 210 salariés sont en CDI Intérimaire contribuant à 13 % des créations d'emploi dans l'intérim 09
- _ En 2017, le nombre d'heures travaillées en intérim augmente de 10,5 %, le chiffre d'affaires de 10,9 % 10
- _ Avec un peu moins de 21 milliards d'euros, le chiffre d'affaires du travail temporaire reste en dessous de son niveau de 2007 11

II - Le travail temporaire accompagne les trajectoires économiques des secteurs et des territoires 12

- _ Le travail temporaire est une relation d'emploi tripartite 12
- _ En 2017, les trois grands secteurs sont orientés à la hausse 13
- _ Toutes les activités industrielles progressent en 2017 14
- _ Plus de 40 000 emplois sont créés dans le tertiaire grâce au dynamisme du secteur transports logistique et du CDI intérimaire 15
- _ Le travail temporaire est implanté sur tous les bassins d'emploi 16
- _ La dynamique observée depuis 2000 met en lumière un développement structurel des territoires du Grand Sud et de l'Ouest 17-18

2- LE MODÈLE ÉCONOMIQUE DES AGENCES EST Tourné VERS LA CRÉATION D'EMPLOI, EN INTÉRIM, EN CDD ET EN CDI 19

III - Les agences d'emploi sont au cœur de l'action pour l'emploi 20

- _ 8 260 agences de proximité apportent quotidiennement des solutions en matière d'emploi 20
- _ En 2017, les missions d'intérim représentent 43,3 % des opportunités professionnelles 21
- _ Les intérimaires ont été quatre fois moins concernés par le chômage que les salariés en CDD 21

- _ Les missions des intérimaires concernent en majorité des emplois qualifiés 22
- _ 40 000 cadres choisissent le travail temporaire 23

IV - Parallèlement à l'intérim, les agences d'emploi proposent aux candidats d'autres solutions pour travailler 24

- _ Avec 90 400, le nombre de recrutements réalisés en 2017 atteint son niveau le plus élevé depuis la mise en œuvre de ce service 24
- _ Les deux tiers des recrutements interviennent dans les secteurs du tertiaire 25
- _ Les services de recrutement proposés par les agences d'emploi sont également adaptés aux attentes des PME 26
- _ Les services de recrutement proposés par les agences d'emploi sont d'abord à destination des employés, des techniciens et des ouvriers 27
- _ 13 154 CDI intérimaires (CDII) ont été signés en 2017. Ce sont ainsi depuis 2014, 26 386 CDII qui sont comptabilisés 28
- _ Les missions réalisées par les salariés en CDII se concentrent sur les métiers en tension 28
- _ L'amélioration de l'employabilité des salariés en CDII est au cœur du dispositif 29
- _ Fortes de leur expertise emploi et de leur implantation locale, les agences d'emploi sont en mesure d'apporter des réponses aux nouvelles aspirations sociales 30

3- LES AGENCES D'EMPLOI CONCRÉTISENT LE PRINCIPE DE FLEXISÉCURITÉ 31

V - L'intérim facilite l'insertion professionnelle, en particulier celle des jeunes 32

- _ Le profil type de l'intérimaire : un homme de moins de 35 ans 32
- _ En 2017, les agences d'emploi ont investi 450 millions d'euros pour le financement de près de 300 000 formations opérationnelles 33
- _ La formation et l'accompagnement des jeunes sont des priorités pour les agences d'emploi 34
- _ L'intérim facilite l'accès à l'emploi des jeunes 35
- _ L'agence d'emploi participe également au retour des seniors au chômage sur le marché du travail 36
- _ La pratique de l'intérim se développe chez les seniors 37
- _ L'intérim constitue de l'avis des intérimaires un tremplin vers l'emploi ... 38
- _ L'observation des parcours montre qu'en dépit du caractère temporaire des missions, l'intérim contribue à une insertion durable 39
- _ La branche de l'intérim s'est dotée d'un Fonds d'action (Fast) afin d'apporter au quotidien des solutions aux intérimaires 40

- _ 800 000 personnes bénéficient désormais d'une mutuelle dans l'intérim 41

VI - La branche de travail temporaire, véritable laboratoire social, élabore des solutions concrètes pour sécuriser les parcours professionnels. 42

- _ La révolution du CDI intérimaire introduite en 2014 repose sur le principe d'une rémunération garantie, y compris lorsque l'intérimaire est entre deux missions 42-43
- _ Les salariés en CDII trouvent dans cette forme d'emploi des solutions pour améliorer la régularité de leurs revenus et pour se projeter dans l'avenir 44
- _ Le FSPI est une dotation de plus de 80 millions d'euros consacrée à l'intensification des durées d'emploi des intérimaires 45

4- LES ENTREPRISES S'APPUIENT SUR LES AGENCES D'EMPLOI POUR LEUR RÉACTIVITÉ ET LEUR SAVOIR-FAIRE EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES 46

VII - La place des agences d'emploi auprès des entreprises 47

- _ L'intérim renforce la réactivité des entreprises 47
- _ L'intérim permet de résister aux cycles économiques, une part significative des entreprises qui y recourt le considère comme un moyen de renforcer leur compétitivité 48
- _ L'intérim représente en 2017, 2,9 % de l'emploi salarié 49

VIII - Zoom sur les 6 principaux sous-secteurs 50

- _ L'intérim dans le secteur du BTP 50
- _ L'intérim dans les principaux secteurs industriels 51
- _ L'intérim dans le secteur des transports 52
- _ L'intérim dans le secteur du commerce 53
- _ L'intérim dans l'agro-alimentaire 54
- _ L'intérim dans les principaux secteurs des services aux entreprises 55

IX - L'intérim en Europe et dans le monde 56

- _ L'emploi intérimaire en Europe en 2017 56
- _ Un marché mondial de 395 milliards d'euros en 2017 57

ANNEXES

- _ Précisions méthodologiques 58
- _ Quelques références bibliographiques 58

1 - L'INTÉRIM JOUE UN RÔLE MOTEUR POUR L'EMPLOI

La vie des entreprises est ponctuée de cycles d'expansion et de phases de ralentissement. Quelle que soit la situation économique, celles-ci pour évoluer ont besoin de compétences, certaines pour une courte durée, d'autres pour des besoins au long cours. C'est la raison pour laquelle, elles embauchent à la fois en CDI, en CDD et en intérim. L'évolution de l'emploi montre que depuis trente ans, le travail temporaire est toujours, lors des reprises, le premier secteur à repartir à la hausse : que ce soit après la récession de 1993, la stagnation de 1996 ou la crise de 2009, l'intérim a été aux avant-postes pour recréer de l'emploi.

L'amélioration de la conjoncture perceptible depuis 2015 confirme la règle.

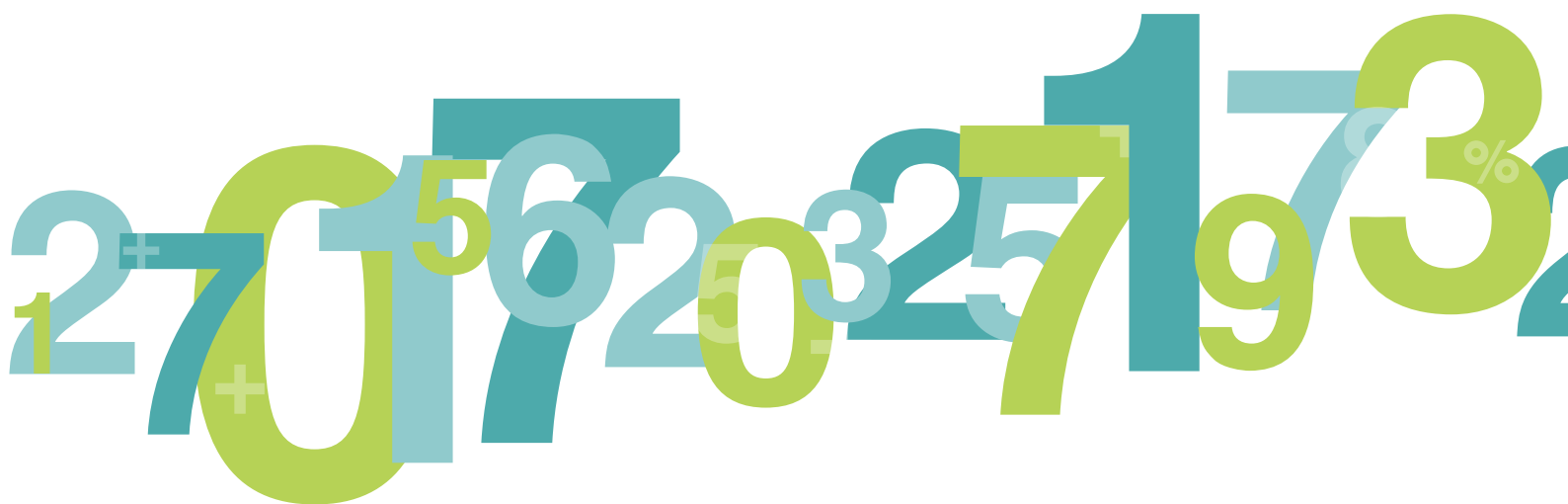
Après un recul continu depuis le 4^e trimestre 2011, la reprise du travail temporaire intervient en début d'année 2015. Cette inversion de tendance a confirmé la valeur d'indicateur avancé du secteur où près de la moitié des emplois créés l'ont été grâce au travail temporaire. Le mécanisme est rationnel : les entreprises qui enregistrent une hausse des commandes, après plusieurs mois de ralentissement, voire de recul, hésitent à embaucher. Le travail temporaire leur permet d'ajuster leurs capacités de production dans un environnement incertain.

En 2016, en dépit d'une croissance économique encore modeste, la création d'emploi s'est accélérée avec 260 000 emplois supplémentaires, soit la meilleure performance enregistrée depuis 2007.

Dans un environnement économique encore fragile, l'intérim contribue avec près de 38 % des postes créés, à enrichir le contenu de la croissance en emplois.

En 2017, la croissance s'accélère et les prévisions économiques s'améliorent. La création d'emploi durable prend le relais et l'intérim participe à 20 % des créations d'emploi.

Pour autant, même si les agences d'emploi sont des acteurs efficaces en période de reprise pour enrichir le contenu de la croissance en emploi, ce contrat de travail ne concerne que 3 % des salariés et sa part dans l'emploi total est restée comparable à celle de 2007.



I – L'INTÉRIM ENRICHIT LE CONTENU DE LA CROISSANCE EN EMPLOI

La reprise de l'intérim signe le retour de la croissance

L'observation des évolutions comparées du PIB et de l'intérim montre qu'à partir d'une croissance de 0,7 %, l'intérim se développe, ce seuil se situe à 1,1 % dans les autres secteurs.

Le travail temporaire est étroitement synchronisé avec l'activité économique.

Depuis 2005, force est de constater que l'économie a connu une évolution heurtée. 5 « cycles » ont été observés :
Entre 2004 et 2007 : la croissance du PIB, située sur un trend légèrement supérieur à 2 %, s'accompagne d'une progression annuelle de l'intérim comprise entre 1,5 et 5 %.

En 2008, après un premier semestre dynamique, un retournement intervient au second ; sur l'année la croissance se limite à 0,1 %. Dans le même temps, la baisse des effectifs intérimaires représente - 8,3 %.

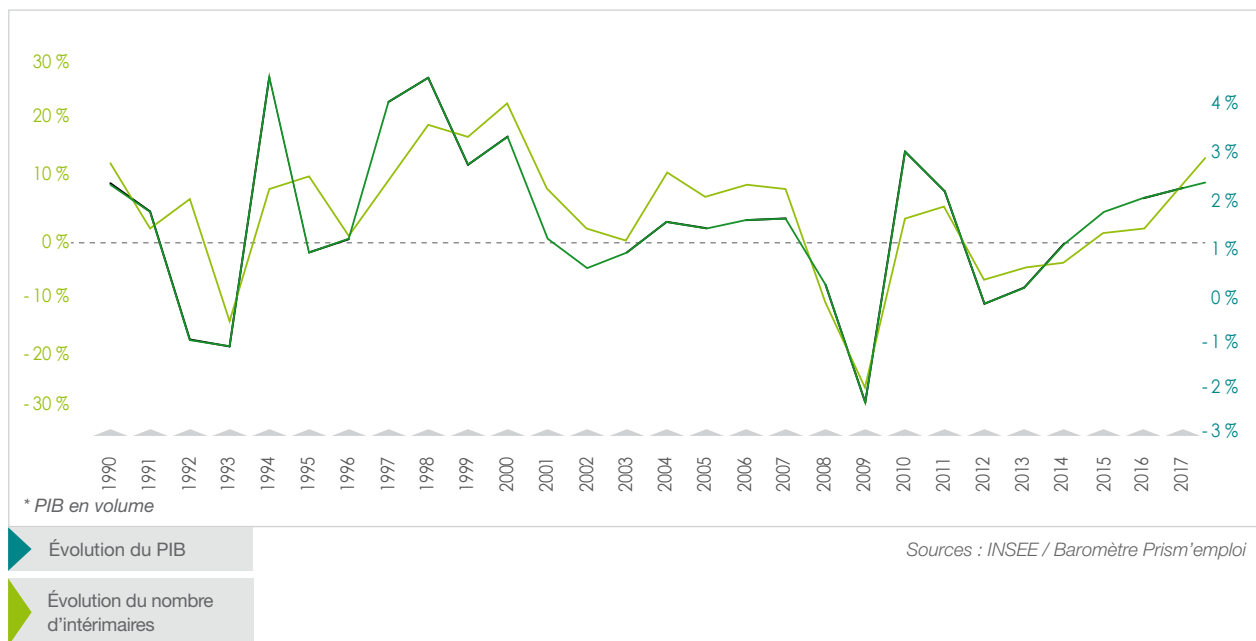
Avec un recul du PIB de 2,5 %, l'année 2009 est marquée par une récession d'une intensité historique. Dans ce contexte exceptionnel, l'emploi intérimaire chute de 28,7 %.

En 2010 et en 2011, les croissances modérées de 1,5 % puis de 1,7 %, s'accompagnent d'un redressement de l'intérim de respectivement 14,8 % puis de 7,9 %.

Entre 2012 et 2014, la stagnation du PIB entraîne un recul du nombre d'intérimaires en mission de respectivement 11,6 % en 2012, de 8,8 % en 2013 et de 1,2 % en 2014.

L'activité se redresse progressivement depuis 2015 (+ 1,1 % en 2015, + 1,2 % en 2016 et + 2,2 % en 2017), permettant à l'intérim de repartir à la hausse (+ 4,4 % en 2015, + 6,7 % en 2016 et + 8,5 % en 2017).

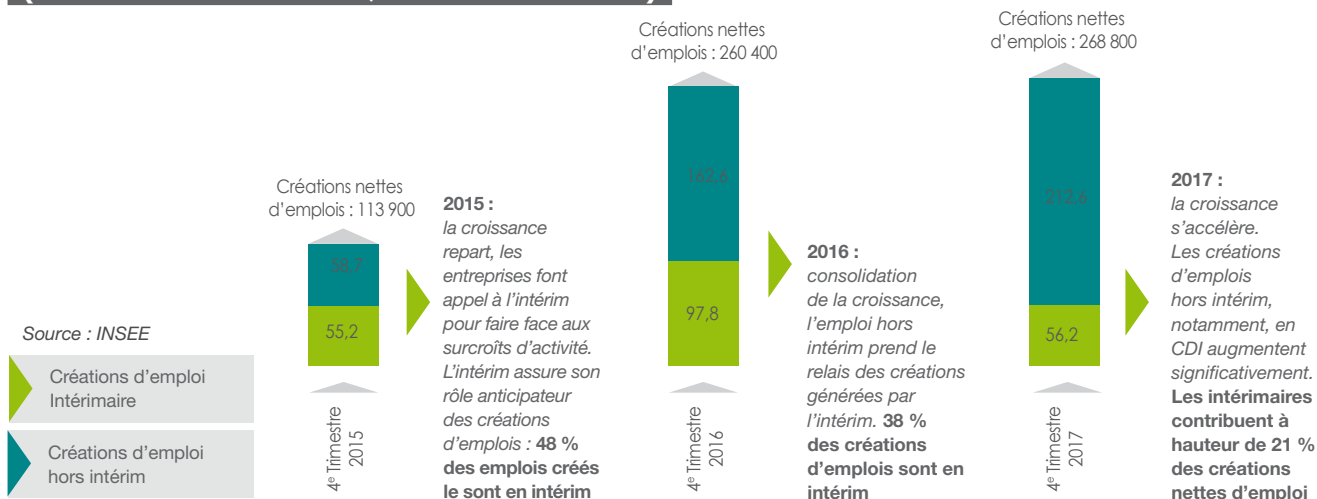
Évolution comparée du PIB* et de l'emploi intérimaire



_ L'intérim contribue à la dynamique de l'emploi

Dès 2015, le travail temporaire a été le premier secteur à repartir à la hausse et près de la moitié des emplois créés l'ont été en intérim. L'intérim a joué un rôle économique décisif pour consolider la reprise. Les entreprises qui enregistraient une hausse des commandes, après plusieurs mois de ralentissement, voire de recul, hésitaient à embaucher. L'intérim leur a permis d'ajuster leurs capacités de production dans un environnement incertain. Dans ce contexte, l'intérim a permis en 2016 d'amplifier les créations d'emplois. En 2017, la croissance s'accélère et les prévisions économiques s'améliorent. La création d'emploi durable prend le relais et l'intérim contribue à 20 % des créations d'emploi.

Évolutions (en milliers) de l'emploi intérimaire et de l'emploi marchand (situation fin de trimestre, variation sur un an)



_ En 2017, l'emploi intérimaire s'accroît de 8,5 %

Les tendances mensuelles (sur un an) sont restées positives tout au long de l'année, comprises entre 6,3 % en mai et 12 % en septembre. La période la plus dynamique est intervenue en septembre-octobre.

Les évolutions trimestrielles (sur un an) ont été relativement stables : 8,3 % au premier trimestre, 7,7 % au deuxième, 9,6 % au troisième et 8,5 % au quatrième et sont le signe d'une reprise économique solide.

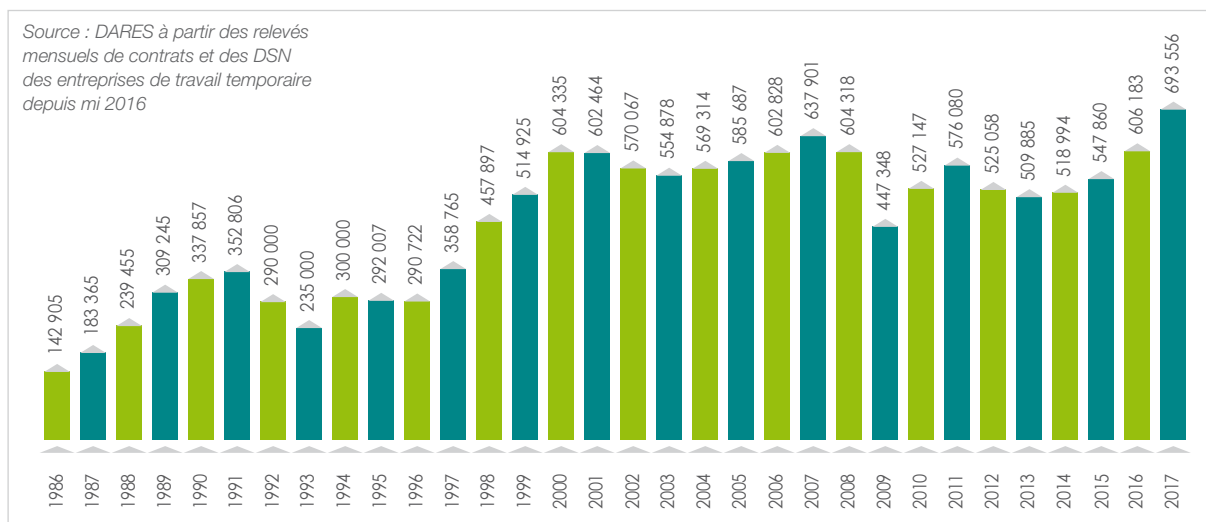
Évolution mensuelle et trimestrielle en % (par rapport aux mêmes périodes de l'année précédente) de l'emploi intérimaire



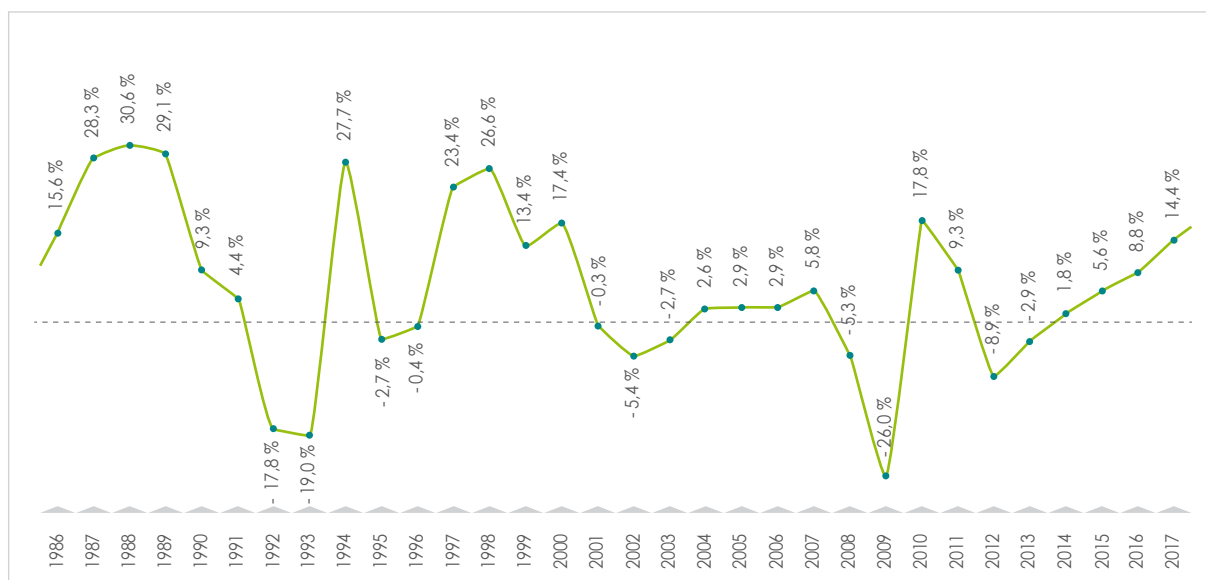
_ Depuis 2014, près de 180 000 emplois en équivalents temps plein ont été créés grâce à l'intérim et au CDI intérimaire

En 2017, le nombre d'intérimaires en équivalents temps plein s'établit à 693 556*, soit 2,9 % de l'emploi salarié total** (contre 2,5 % en 2016). En dépit de la croissance observée depuis 2015, le niveau de l'emploi intérimaire (à périmètre d'activité identique) demeure en 2017 à un niveau comparable à la situation observée avant la crise de 2008-2009 (l'emploi intérimaire hors CDI intérimaire se situe en 2017, 6 % au dessus de 2007).

Nombre d'intérimaires en équivalents temps plein



Évolution annuelle du nombre d'intérimaires en équivalents temps plein (%)



Source : DARES à partir des relevés mensuels de contrats et des DSN des entreprises de travail temporaire depuis mi 2016

NB : Il y a eu quatre ruptures de séries depuis 1990 :

- à partir de janvier 1992 : modification dans la définition d'une mission d'intérim (les renouvellements de contrats ne sont plus comptabilisés).
- à partir de janvier 1995 : les Relevés Mensuels de Contrats sont transmis directement à l'UNEDIC et non au ministère du Travail.
- à partir de novembre 2005 : les modalités de suivi des Relevés Mensuels de Contrats transmis par certaines entreprises de travail temporaire sont modifiées.
- Depuis mi-2016, l'exploitation des Relevés mensuels de contrats est progressivement remplacée par la nouvelle déclaration sociale nominative (DSN). Les statistiques intérim intègrent les CDI intérimaires. Les données de l'année 2016 ont été révisées.

(*) Les équivalents emplois temps plein sont calculés par la DARES en fonction du nombre de jours travaillés (et non en fonction des heures travaillées).

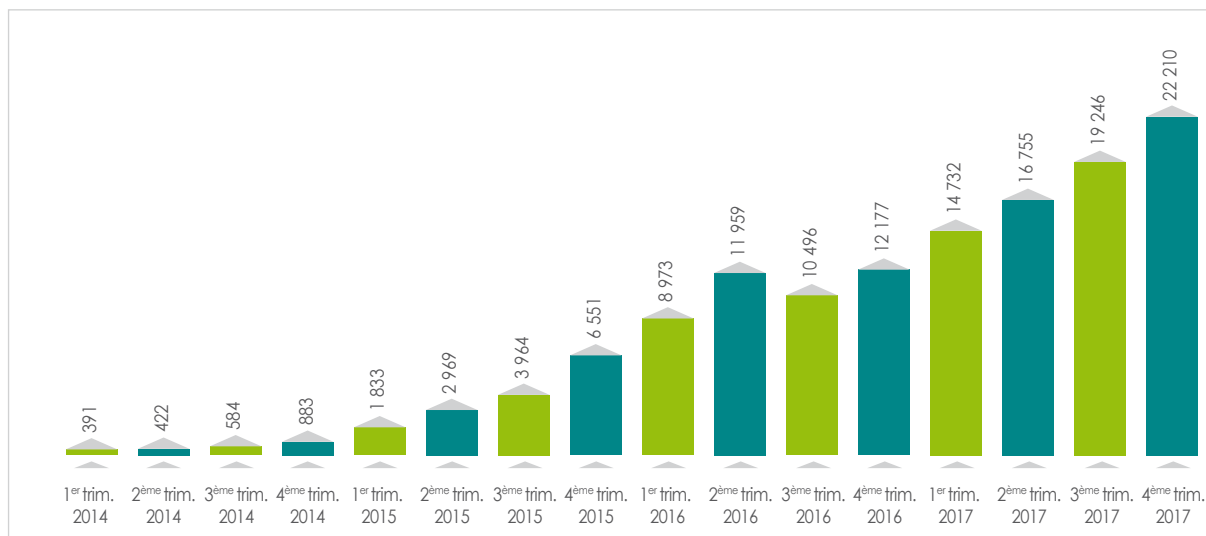
(**) La définition de l'emploi salarié est désormais coproduite avec l'Insee et l'Acoss. Il correspond au secteur « concurrentiel » regroupant en plus des secteurs principalement marchands la partie privée des secteurs non marchands. Par rapport à la situation passée, l'emploi salarié total inclut l'emploi salarié agricole, la fonction publique hors activités extraterritoriales, ainsi que l'ensemble des particuliers employeurs.

_ Au 4^e trimestre 2017, 22 210 salariés sont en CDI Intérimaire contribuant à 13 % des créations d'emploi dans l'intérim

Le CDI intérimaire est entré en vigueur suite à l'accord national du 10 juillet 2013. Ce nouveau type de contrat de travail alterne des périodes de missions et des périodes sans activité appelées « période d'intermission », pendant lesquelles l'intérimaire bénéficie d'une garantie de rémunération au moins égale au SMIC.

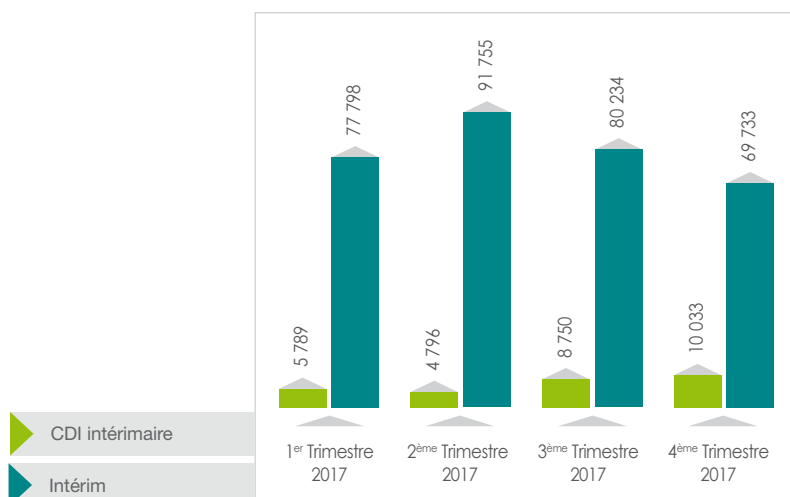
Au 4^e trimestre 2017, la DARES comptabilisait 22 210 salariés en CDII soit une hausse de 82 % sur un an correspondant à 10 000 salariés supplémentaires. Ainsi, en fin d'année 2017, le CDI intérimaire a contribué à hauteur de 13 % des créations d'emplois dans l'intérim.

Nombre de CDI intérimaire



Source : DARES à partir des relevés mensuels de contrats et des DSN des entreprises de travail temporaire depuis mi 2016

Nombre de créations d'emplois (sur un an) Intérim et CDI intérimaire en 2017

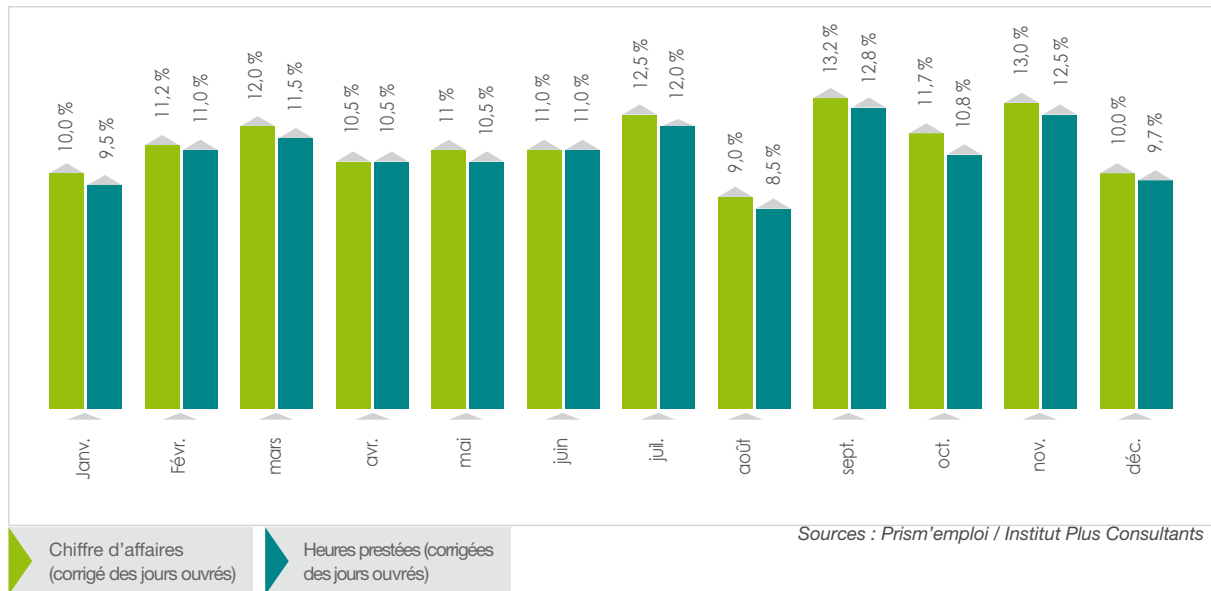


Source : DARES à partir des relevés mensuels de contrats et des DSN des entreprises de travail temporaire depuis mi 2016

_ En 2017, le nombre d'heures travaillées en intérim augmente de 10,5 %, le chiffre d'affaires de 10,9 %.

Malgré l'élévation du niveau des qualifications des intérimaires et de la hausse tendancielle des rémunérations, la variation des revenus des entreprises est comparable à celle de l'évolution des effectifs.

Évolution mensuelle par rapport au même mois de l'année précédente



Évolution trimestrielle par rapport au même trimestre de l'année précédente

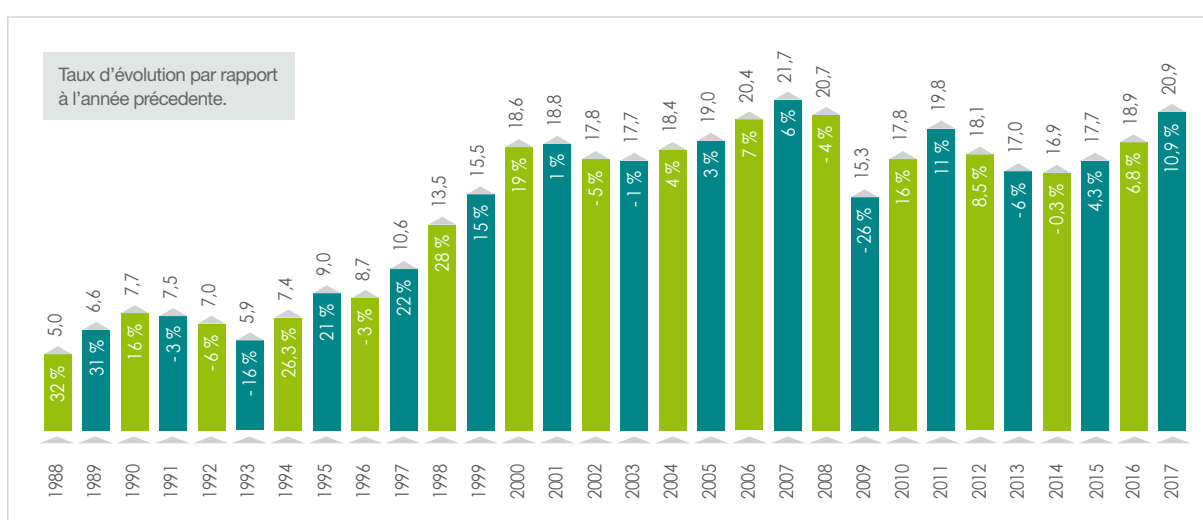


_ Avec un peu moins de 21 milliards d'euros, le chiffre d'affaires du travail temporaire reste en dessous de son niveau de 2007

Le réseau des 8 260 agences d'emploi a généré en 2017 un revenu de 20,9 milliards d'euros. Les salaires et les charges sociales versés comptent pour 85 % du chiffre d'affaires. La valeur ajoutée de la branche atteint plus de 90 % du chiffre d'affaires.

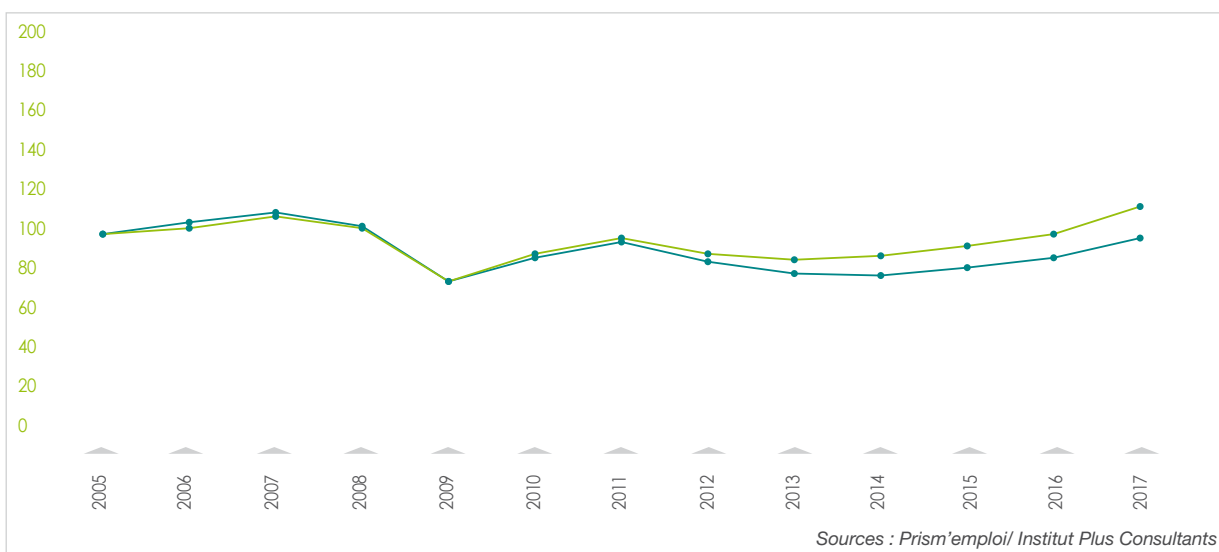
Depuis 2005, corrigé du taux d'inflation, le taux de croissance annuel moyen du chiffre d'affaires stagne (- 0,2 %), alors que celui des effectifs s'est légèrement apprécié (+ 1,1 %). Cela signifie que depuis 10 ans, les revenus tirés des prestations diminuent chaque année en moyenne d'environ 1 %. La déconnexion entre la progression des effectifs et celle du chiffre d'affaires est particulièrement perceptible depuis 2013 (année de la mise en œuvre du CICE). Celle-ci démontre que le CICE a contribué à réduire le coût réel de l'intérim, soutenant ainsi le développement de l'emploi.

Évolution annuelle du chiffre d'affaires du travail temporaire (en milliards d'euros) de 1988 à 2017



Sources : Prism'emploi/ Institut Plus Consultants

Évolution comparée du chiffre d'affaires et de l'emploi intérimaire



Sources : Prism'emploi/ Institut Plus Consultants

Emploi intérimaire : base 100 = 1990, en ET

Chiffre d'affaires : base 100 = 1990, corrigé du taux d'inflation

II – LE TRAVAIL TEMPORAIRE ACCOMPAGNE LES TRAJECTOIRES ÉCONOMIQUES DES SECTEURS ET DES TERRITOIRES

Le travail temporaire est une relation d'emploi tripartite

La relation de travail temporaire est une relation tripartite réunissant l'entreprise utilisatrice (entreprise cliente) qui exprime un besoin de personnel, l'agence d'emploi qui met à disposition un intérimaire et l'intérimaire qui va effectuer une mission dans l'entreprise utilisatrice.

La prestation d'intérim consiste, en amont, à chercher puis à sélectionner des candidats répondant au besoin d'un client. L'agence évalue leurs compétences, vérifie l'adéquation entre le profil du candidat et la mission proposée et les

accompagne vers l'emploi. Lorsqu'ensuite le contrat de travail est conclu, l'entreprise de travail temporaire prend en charge l'ensemble des tâches administratives.

Afin de fidéliser les intérimaires, les agences les accompagnent et les forment de manière à développer leurs compétences et leur employabilité. Cette gestion des parcours est étroitement liée aux besoins des entreprises sur des bassins d'emploi.



Le contrat de mise à disposition et le contrat de mission précisent les mentions suivantes :

- le motif de recours ;
 - remplacement,
 - accroissement temporaire d'activité,
 - emplois temporaires par nature,
 - complément de formation,
 - difficultés sociales et professionnelles particulières.
- la durée (variable selon le motif du recours) ;
 - maximum 18 mois dans le cas général,
 - deux renouvellements autorisés.

À l'issue du renouvellement du contrat, pour conclure un nouveau contrat d'intérim sur le même poste de travail, un délai de carence entre les deux contrats doit être respecté :

- la qualification de l'intérimaire,
- la rémunération qui ne peut être inférieure à celle que percevrait, après période d'essai, un salarié permanent de même qualification effectuant les mêmes tâches (salaire de référence),
- les caractéristiques particulières du poste et les équipements de protection individuelle que l'intérimaire doit utiliser.

En 2017, les trois grands secteurs sont orientés à la hausse

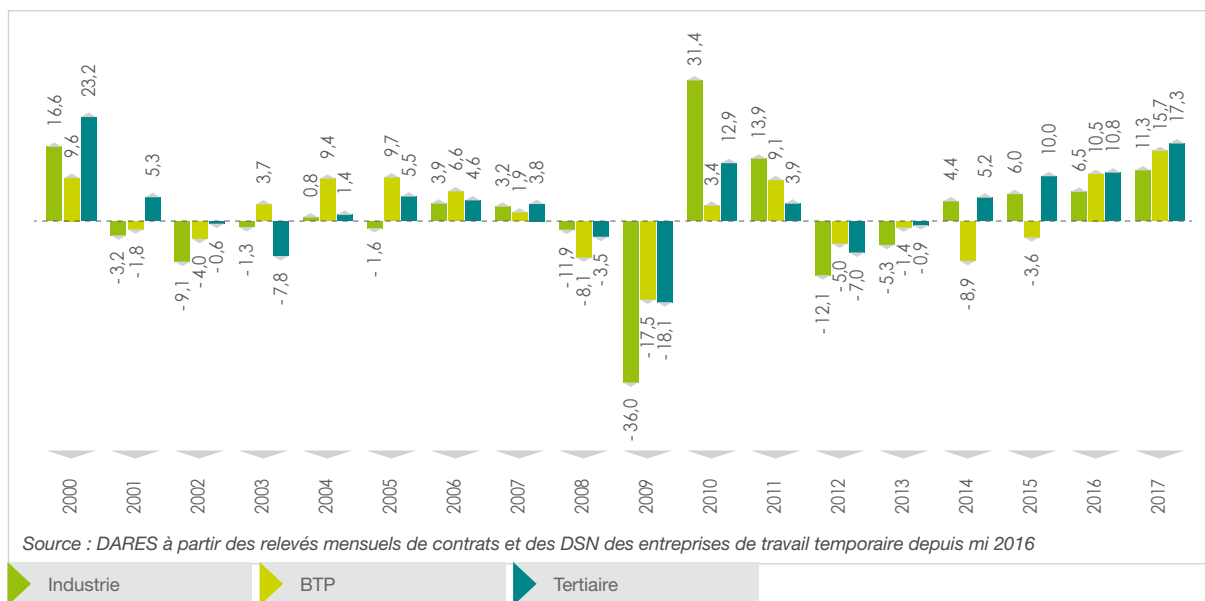
En 2017, l'ensemble des grands secteurs sont orientés à la hausse.

L'industrie connaît pour la quatrième année consécutive une hausse des effectifs intérimaires (11,3 %).

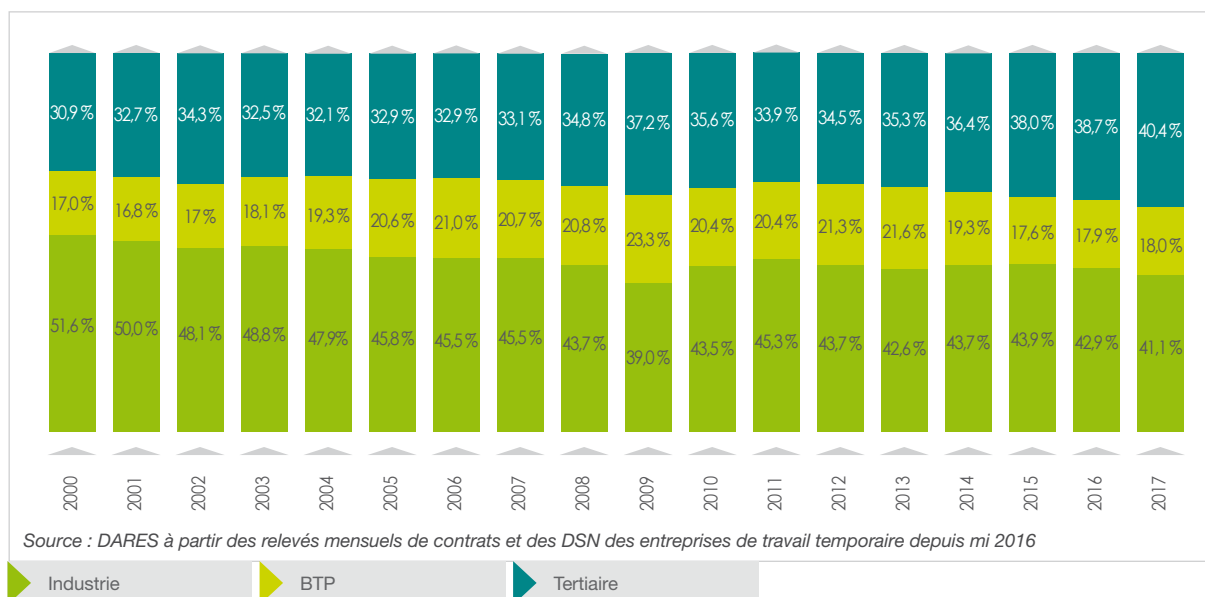
Après deux années particulièrement difficiles pour le BTP, ce secteur, avec 15,7 %, confirme et amplifie la reprise de 2016.

Le tertiaire en 2017, comme en 2016, a été le secteur le plus porteur. Les transports et l'entreposage ainsi que les services administratifs, ont tout particulièrement contribué au dynamisme. Les intérimaires en CDI étant comptabilisés dans le secteur « services administratifs » il convient néanmoins d'interpréter cette progression avec discernement.

Évolution annuelle de l'emploi intérimaire par secteur (%)



Répartition en % de l'emploi intérimaire en volume de 2000 à 2017

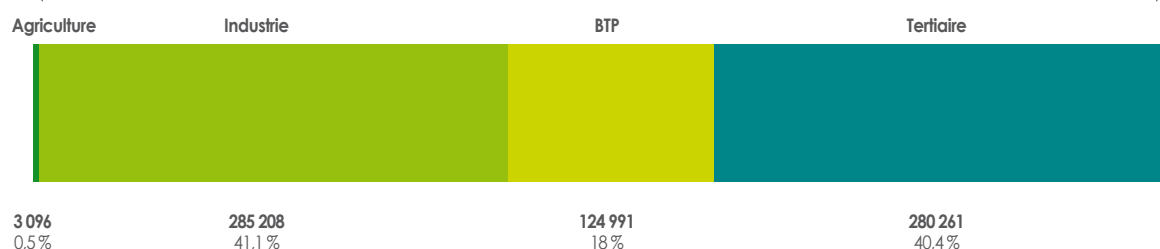


Depuis 2000, la part de l'industrie a diminué de 10,5 points. Dans le même temps, le poids du secteur tertiaire s'est accru de 9,5 points.

_ Toutes les activités industrielles progressent en 2017

L'intérim dans le secteur industriel a progressé de plus de 28 000 emplois ETP en 2017. Toutes les activités industrielles ont progressé avec une dynamique remarquable dans l'industrie de l'habillement (+22,1 %), le secteur fabrication de machines et équipements (+19,8 %), et fabrication de produits métalliques.

Emplois intérimaires en ETP en 2017 : **693 556**



• de -9 à 0 % : - • de 0 à 15 % : + • de 15 à 30 % : ++ • > 30 % : +++

Naf 17	Naf 38	Nbr d'ETP, en moyenne en 2017	Evol. Entre T1 2017 et T1 2016	Evol. entre T2 2017 et T2 2016	Evol. Entre T3 2017 et T3 2016	Evol entre T4 2017 et T4 2016	
INDUSTRIE	Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	51 537	+	+	+	+
	Cokéfaction et raffinage	Cokéfaction et raffinage	508	++	+	+	+
	Fabrication d'équipements électriques, électronique, informatiques ; fabrication de machines	Fab. prod. informat., électroniq. & opt.	7 332	+	+	+	+
		Fabrication d'équipements électriques	11 554	+	+	+	+
		Fabric. de machines & équipements	18 057	+	++	++	++
	Fabrication de matériels de transport	Fabrication de matériels de transport	45 826	++	+	+	+
	Fabrication d'autres produits industriels	Fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	8 157	+	++	++	++
		Industrie chimique	11 760	+	+	+	+
		Industrie pharmaceutique	6 416	+	+	+	+
		Travail bois, ind. papier & imprimerie	13 993	+	+	+	+
		Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	31 637	+	+	+	+
		Métallurgie	37 615	++	++	+	+
		Réparation et installation de machines et d'équipements	20 071	+	+	+	+
	Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	Industries extractives	1 692	++	++	+	+
		Production & distribution d' électricité	4 470	+	+	+	+
Gestion eau, déchets & dépollution		14 582	+	+	+	++	

Source : DARES à partir des relevés mensuels de contrats et des DSN des entreprises de travail temporaire depuis mi 2016

_ Plus de 40 000 emplois sont créés dans le tertiaire grâce au dynamisme du secteur transports logistique et du CDI intérimaire

Avec 17 000 emplois intérimaires en ETP de plus, la reprise de l'intérim se confirme dans le BTP en 2017.

Concernant le secteur tertiaire, toutes les activités confondues, plus de 41 400 emplois intérimaires en équivalents temps plein ont été dénombrés. Toutefois, les seuls secteurs transports-logistique, avec 13 000 emplois créés et activités de services administratifs (qui comptabilisent les CDI intérimaire), avec plus de 14 000 emplois supplémentaires, totalisent les deux-tiers de la hausse.

• de -9 à 0 % : - • de 0 à 15 % : + • de 15 à 30 % : ++ • >30 % : +++

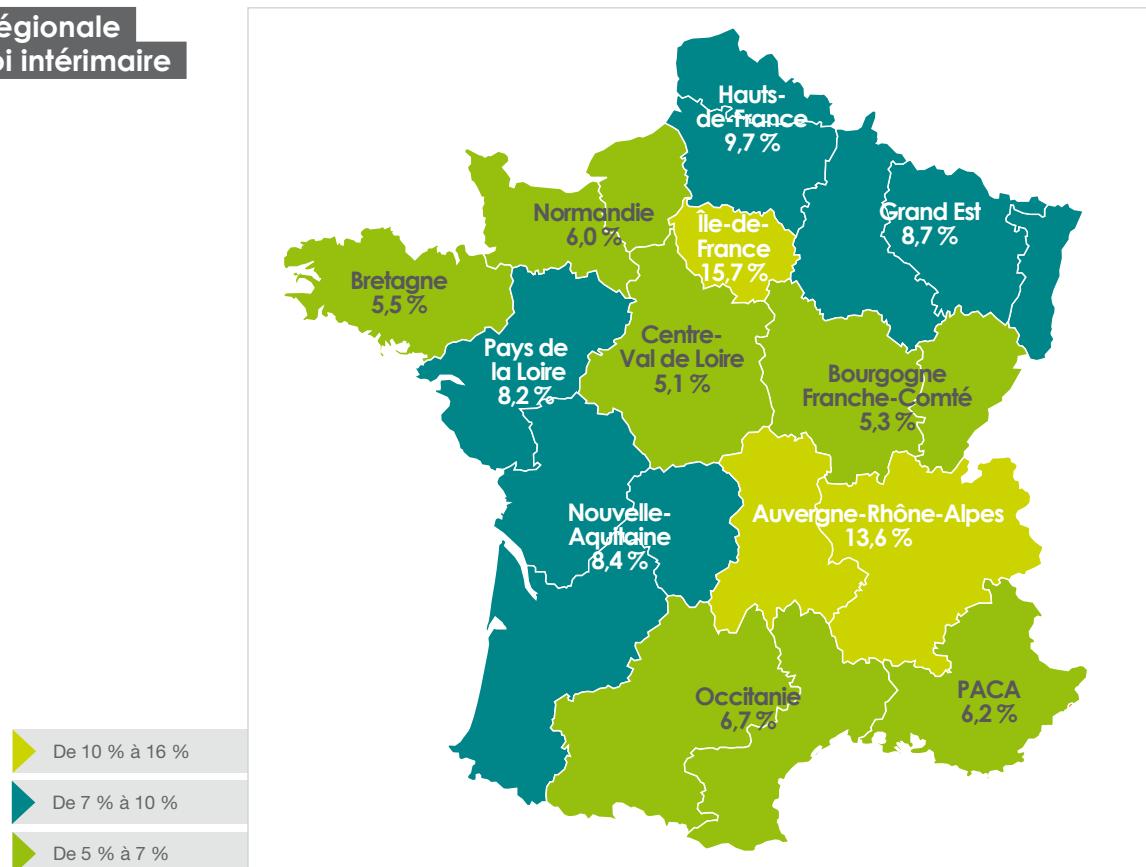
Naf 17	Naf 38	Nbr d'ETP, en moyenne en 2017	Evol. Entre T1 2017 et T1 2016	Evol. entre T2 2017 et T2 2016	Evol. Entre T3 2017 et T3 2016	Evol entre T4 2017 et T4 2016
Construction	Construction	124 991	++	++	+	+
Commerce	Commerce & répar. automobile & moto.	5 165	++	+	+	+
	Commerce gros hors auto. & motorcycle	34 696	+	+	+	+
	Com. détail, sf automobiles & moto.	26 122	+	+	+	+
Transports et entreposage	Transports et entreposage	89 902	+	++	++	++
Hébergement et restauration	Hébergement et restauration	12 619	+	+	++	+
Information et communication	Édition, audiovisuel et diffusion	780	+	-	-	-
	Télécommunications	1 370	++	+	+	++
	Activité informatique	3 904	+	+	+	+
Activités financières et d'assurance	Activités financières et d'assurance	10 624	+	+	+	+
Activités immobilières	Activités immobilières	2 456	+	+	+	+
Activités scientifiques et techniques; services administratifs et de soutien	Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	15 979	+	+	+	+
	Recherche-développement	1 779	+	+	+	+
	Autres activités scientifiques et techniques	2 966	+	+	+	+
	Act. de services administratifs & soutien	49 063	+++	+++	++	++
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	Administration publique	1 652	+	++	++	++
	Enseignement	3 599	+++	+++	++	++
	Activités pour la santé humaine	4 557	++	+	+	+
	Hébergement médico-social et social	6 210	++	'++	++	++
Autres activités de services	Arts, spectacles & activités récréatives	2 316	++	++	++	++
	Autres activités de services	4 503	+	+	-	+

Source : DARES à partir des relevés mensuels de contrats et des DSN des entreprises de travail temporaire depuis mi 2016

_ Le travail temporaire est implanté sur tous les bassins d'emploi

La localisation régionale de l'intérim est étroitement corrélée à la répartition de l'emploi dans son ensemble. Ainsi, les deux principales régions, Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes, comptent environ 30 % de l'emploi intérimaire. Les Hauts-de-France et le Grand Est regroupent ensuite, avec près de 20 % des effectifs, les principaux gisements d'emploi.

Structure régionale de l'emploi intérimaire



Source : DARES à partir des relevés mensuels de contrats et des DSN des entreprises de travail temporaire depuis mi 2016

Répartition de l'emploi intérimaire en 2017 par région

Régions	Emploi intérimaire en 2017	Part régionale
Île-de-France	109 039	15,7 %
Auvergne-Rhône-Alpes	94 472	13,6 %
Hauts-de-France	67 318	9,7 %
Grand Est	60 395	8,7 %
Nouvelle-Aquitaine	58 161	8,4 %
Pays de la Loire	56 606	8,2 %
Occitanie	46 577	6,7 %
PACA	42 779	6,2 %
Normandie	41 270	6,0 %
Bretagne	38 285	5,5 %
Bourgogne-Franche-Comté	36 829	5,3 %
Centre-Val de Loire	35 429	5,1 %

Source : DARES à partir des relevés mensuels de contrats et des DSN des entreprises de travail temporaire depuis mi 2016

_ La dynamique observée depuis 2000 met en lumière un développement structurel des territoires du Grand Sud et de l'Ouest

Les régions enregistrent des rythmes de développement variables selon leur capacité à se transformer, à attirer des entreprises, des investissements et des savoir-faire. Ces trajectoires économiques influencent la situation du travail temporaire sur les bassins d'emploi. Parallèlement, le travail temporaire est partie prenante des mutations économiques et organisationnelles dans les régions.

La place des différents territoires dans la structure de l'emploi intérimaire a évolué depuis 2000.

Même si l'Île-de-France et les régions industrielles de l'Est et du Nord demeurent les premiers gisements de travail temporaire, ces zones d'emploi tendent à voir leur poids relatif décliner.

Au contraire, depuis 2000, c'est dans le Grand Sud et dans les régions situées sur la côte Atlantique de la France que l'intérim s'est le plus renforcé.

Évolution de la part relative de la région depuis 2000

De -2,5 à -1 point

De -1 à 0 point

De 0 à 0,6 point

De 0,7 à 1, point

Île-de-France : 109 039 → 15,7 %

5 premiers secteurs utilisateurs :

Transports	23 495	21,5 %
Construction	19 578	18,0 %
Act. de svices administratifs	8 996	8,3 %
Commerce de gros	6 990	6,4 %
Fab. de matériel de transport	5 432	5,0 %

Centre Val de Loire : 35 429 → 4,8 %

5 premiers secteurs utilisateurs :

Transports et entreposage	6 733	19,0 %
Construction	4 301	12,1 %
Fab. ps caou., plas.,	2 336	6,6 %
Act. de svices admin.	2 263	6,4 %
Fab. aliments, boiss.	2 139	6,0 %

Hauts de France : 67 318 → 9,7 %

5 premiers secteurs utilisateurs :

Transports et entreposage	10 396	15,4 %
Construction	8 884	13,2 %
Fab. de matériels de transport	6 542	9,7 %
Act. de services administratifs	5 676	8,4 %
Fab. aliments, boiss.	5 450	8,1 %

Grand-Est : 60 395 → 8,7 %

5 premiers secteurs utilisateurs :

Construction	8 912	14,8 %
Transport et entreposage	6 170	10,2 %
Métallurgie	5 166	8,6 %
Act. de svices administratifs	4 878	8,1 %
Fab. de matériels de transport	4 710	7,8 %

Nouv. Aquitaine : 58 161 → 8,4 %

5 premiers secteurs utilisateurs :

Construction	14 190	24,4 %
Fab. aliments, boiss.	5 278	9,1 %
Transports et entreposage	5 021	8,6 %
Act. de svices administratifs	3 618	6,2 %
Fab. de matériels de transport	3 183	5,5 %

Pays de la Loire : 56 606 → 8,2 %

5 premiers secteurs utilisateurs :

Construction	9 620	17,0 %
Fab. aliments, boiss.	6 621	11,7 %
Fab. de matériels de transport	5 875	10,4 %
Métallurgie	4 418	7,8 %
Act. de svices administratifs	4 232	7,5 %

PACA : 42 779 → 6,2 %

5 premiers secteurs utilisateurs :

Construction	11 256	26,3 %
Transports et entreposage	6 312	14,8 %
Act. de svices administratifs	3 273	7,7 %
Commerce gros	2 507	5,9 %
Commerce de détail	2 350	5,5 %

Normandie : 41 270 → 6 %

5 premiers secteurs utilisateurs :

Construction	7 117	17,2 %
Fab. de matériels de transport	5 187	12,6 %
Fab. aliments, boiss.	3 482	8,4 %
Transports et entreposage	3 272	7,9 %
Fab. ps caou., plastique	2 923	7,1 %

Bretagne : 38 285 → 5,5 %

5 premiers secteurs utilisateurs :

Fab., aliments, boiss.	9 805	25,6 %
Construction	5 947	18,5 %
Transports et entreposage	2 380	7,4 %
Act. de svices administratifs	1 502	4,7 %
Commerce gros	1 455	4,5 %

Source : DARES à partir des relevés mensuels de contrats et des DSN des entreprises de travail temporaire depuis mi 2016

Exemple de lecture

Île-de-France : 109 039 - 15,7 %

Part en % de la région dans l'ensemble des salariés intérimaires

5 premiers secteurs utilisateurs :

Transports	23 495	21,5 %
Construction	19 578	18,0 %
Act. de svices administratifs	8 996	8,3 %
Commerce de gros	6 990	6,4 %
Fab. de matériel de transport	5 432	5,0 %

Nombre d'intérimaires en ETP

5 principaux secteurs utilisateurs d'intérimaires dans la région

Bourgogne Franche Comté : 38 829
→ 5,3 %

5 premiers secteurs utilisateurs :

Fab. de matériels de transport	5 296	14,4 %
Construction	4 026	10,9 %
Transports et entreposage	3 996	10,8 %
Métallurgie	3 899	10,6 %
Act. de svices administratifs	2 848	7,7 %

Auvergne-Rhône-Alpes :
94 472 → 13,6 %

5 premiers secteurs utilisateurs :

Construction	16 114	17,1 %
Transports et entreposage	12 573	13,3 %
Métallurgie	7 580	8,0 %
Fab. aliments, boiss.	5 991	6,3 %
Fab. ps caou., plastique	5 598	5,9 %

Occitanie : 46 577
→ 6,7 %

5 premiers secteurs utilisateurs :

Construction	12 404	26,6 %
Transports et entreposage	5 049	10,8 %
Fab. aliments, boiss.	3 183	6,8 %
Fab. de matériels de transport	3 039	6,5 %
Act.de svices administratifs	2 929	6,3 %

Source : DARES à partir des relevés mensuels de contrats et des DSN des entreprises de travail depuis 2016.

2 - LE MODÈLE ÉCONOMIQUE DES AGENCES EST TOURNÉ VERS LA CRÉATION D'EMPLOI, EN INTÉRIM, EN CDD ET EN CDI

De l'agence d'intérim à l'agence d'emploi

Au cours des dernières années, le monde de l'intérim s'est transformé: les agences se sont spécialisées afin de mieux répondre aux attentes de leurs salariés et de leurs clients. Les services proposés sont de plus en plus personnalisés et diversifiés (recrutement, ingénierie de formation, services en ressources humaines...). C'est pour ces raisons que Prism'emploi a choisi en 2008 de transformer l'appellation « agence d'intérim » en « agence d'emploi ».

Les agences d'emploi disposent d'une capacité d'action significative sur les bassins d'emploi

En l'espace de 15 ans, le réseau des agences d'emploi a doublé car c'est en partie la proximité avec les entreprises qui garantit son efficacité. Ce maillage étroit au cœur des bassins d'emploi leur permet d'intervenir rapidement en transformant en emploi toute opportunité professionnelle, y compris celle de courte durée. De par leur modèle économique, tourné vers la création d'emploi, les agences mettent tout en œuvre pour l'accès à l'emploi. Leur connaissance des métiers et des compétences, permet aux intérimaires de bâtir un parcours professionnel, jalonné de missions et de formations.

Alors que certains intermédiaires de l'emploi dématérialisent totalement leurs relations avec les personnes envoyées en mission, les entreprises de travail temporaire restent convaincues de l'importance de tisser des liens étroits avec les candidats. Ainsi les entreprises ont poursuivi leur « politique de proximité » avec 110 nouvelles ouvertures. Le réseau compte désormais 8 260 agences.

19 millions d'opportunités professionnelles en intérim

En 2017, 19 millions de missions d'intérim ont été confiées aux intérimaires leur permettant, pour une part importante d'entre eux, d'entrer sur le marché du travail et d'y développer leur employabilité. Les expériences en intérim permettent aux candidats de faire leurs preuves et sont un tremplin vers l'emploi durable.

L'innovation au cœur de l'offre de services des agences

Les 26 000 professionnels des agences d'emploi, au contact quotidien de milliers d'entreprises et de centaines de milliers d'actifs, sont bien placés pour identifier les attentes. Inlassablement en recherche d'opportunités pour les candidats, ils ont également une idée précise des solutions susceptibles d'améliorer le fonctionnement du marché du travail. Pour atteindre cet objectif, les agences d'emploi ont développé de nouveaux services au cours des dernières années.

Avec 90 000 recrutements réalisés, ce service atteint en 2017 son niveau historiquement le plus haut

Depuis 2005, les agences d'emploi proposent des prestations de recrutement et apparaissent comme le premier recruteur de France. Leur force étant de répondre à la fois aux attentes de grandes entreprises et des PME locales, aux aspirations professionnelles de cadres et d'employés ou d'ouvriers.

Le CDI intérimaire se développe désormais au rythme de 13 000 contrats par an

Cette innovation sociale, introduite en 2014, rencontre un succès grandissant auprès des clients et des candidats. En 2017, l'offre de services CDI Intérimaire est désormais proposée par environ 1 500 agences et tend à se généraliser au sein du réseau des entreprises de travail temporaire.

III – LES AGENCES D'EMPLOI SONT AU CŒUR DE L'ACTION POUR L'EMPLOI

8 260 agences de proximité apportent quotidiennement des solutions en matière d'emploi

En 2017, le réseau des agences d'emploi s'est encore densifié. Les 26 000 professionnels des agences interviennent sans relâche pour trouver des solutions en matière d'emploi. Leur proximité locale avec les entreprises et leur réactivité participent à améliorer le fonctionnement du marché du travail.

Répartition des agences par région (par ordre décroissant)

Régions	Nombre d'agences en déc-17	Part sur le total
Auvergne-Rhône-Alpes	1 164	14,1 %
Île-de-France	1 115	13,5 %
Nouvelle Aquitaine	816	9,9 %
PACA	728	8,8 %
Grand Est	696	8,4 %
Occitanie	656	7,9 %
Hauts de France	633	7,7 %
Pays-de-la-Loire	615	7,4 %
Bretagne	498	6,0 %
Normandie	463	5,6 %
Bourgogne-Franche-Comté	420	5,1 %
Centre-Val de Loire	375	4,5 %

Qui sont les salariés permanents ?



Source : DARES à partir des relevés mensuels de contrats et des DSN des entreprises de travail temporaire depuis mi 2016

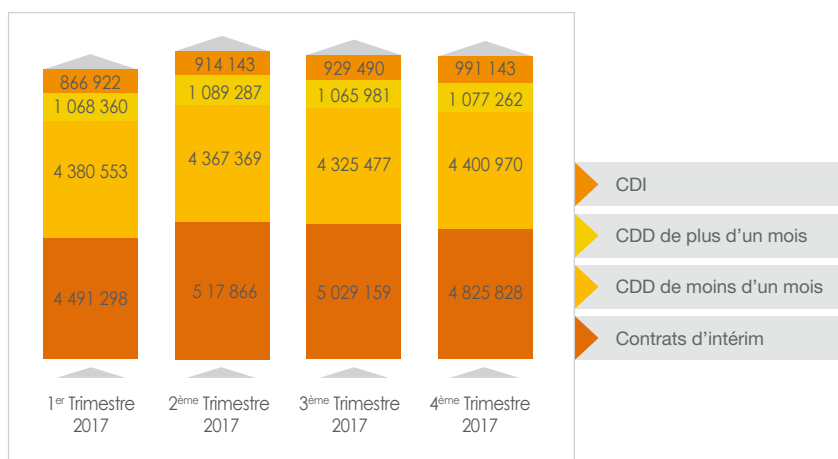
_ En 2017, les missions d'intérim représentent 43,3 % des opportunités professionnelles

Les parcours des salariés sur le marché de l'emploi sont diversifiés. Au cours d'une même année un salarié peut acquérir plusieurs expériences professionnelles lui permettant de développer son employabilité.

La fluidité du marché de l'emploi est révélatrice de la capacité du marché du travail à proposer des opportunités professionnelles aux candidats.

L'analyse des flux sur le marché du travail montre que les agences d'emploi jouent un rôle décisif : 43,3 % des contrats proposés par les entreprises l'ont été en intérim, 48,5 % en CDD et 8,2 % en CDI.

Nombre de contrats de travail en 2017



Source : ACOSS pour les statistiques relatives aux CDD et aux CDI et DARES pour les contrats d'intérim

_ Les intérimaires ont été quatre fois moins concernés par le chômage que les salariés en CDD

De par l'essence même du contrat d'intérim, temporaire par définition, les missions ne débouchent pas toutes sur un emploi durable. Néanmoins, l'action des agences d'emploi permet de limiter le risque de chômage.

Alors que le nombre de CDD et de missions d'intérim est comparable, quatre fois plus de salariés en fin de CDD s'inscrivent au chômage : en 2017, en moyenne, 5,8 % des inscriptions à Pôle emploi se font suite à une mission d'intérim contre 19,9 % à l'issue d'un CDD.

Cette observation confirme que l'action des 26 000 professionnels des agences d'emploi auprès des salariés intérimaires est efficace. De par leur modèle économique, tourné vers la création d'emploi, les agences mettent tout en œuvre pour que la durée entre deux missions soit la plus courte possible. Leur proximité avec les entreprises et leur connaissance des métiers et des compétences, permet aux intérimaires de multiplier les opportunités et les expériences, de bâtir un parcours professionnel jalonné de missions et de formations.

Motifs d'inscription au chômage selon les circonstances de la recherche d'emploi en % en 2017

Licenciements pour cause économique	2,2 %
Démissions	3,0 %
Fins de mission d'intérim	5,8 %
Licenciements pour cause autre qu'économique	7,2 %
Fins de CDD	19,9 %
Autres motifs (dont première inscription etc)	61,9 %

Sources : Pôle emploi

_ Les missions des intérimaires concernent en majorité des emplois qualifiés

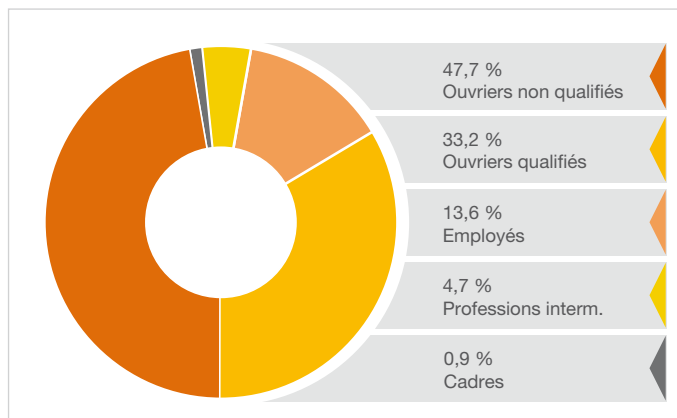
Au cours des 20 dernières années, l'élévation des qualifications des intérimaires apparaît comme un processus soutenu. La part des ouvriers non qualifiés a baissé de 11 points, à la faveur des ouvriers qualifiés (dont la part relative augmente de 7 points) et des cadres et professions intermédiaires (dont la proportion s'est accrue de 5 points).

Même si l'intérim concerne en majorité des emplois d'ouvriers qualifiés, les « cols blancs » (employés, cadres et professions intermédiaires) comptent désormais pour près du quart des effectifs.

Répartition des intérimaires par catégorie socioprofessionnelle en 1999

Nombre d'intérimaires en ETP :

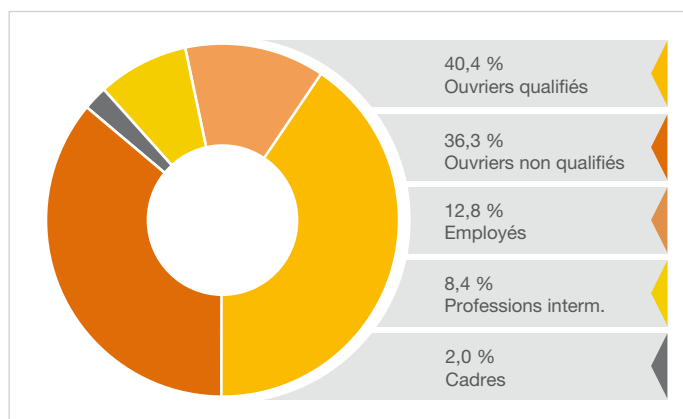
514 925



Répartition des intérimaires par catégorie socioprofessionnelle en 2017*

Nombre d'intérimaires en ETP :

693 556



Source : DARES et Baromètre Prism'emploi

* La répartition est calculée à partir des tendances du Baromètre Prism'emploi pour 2017

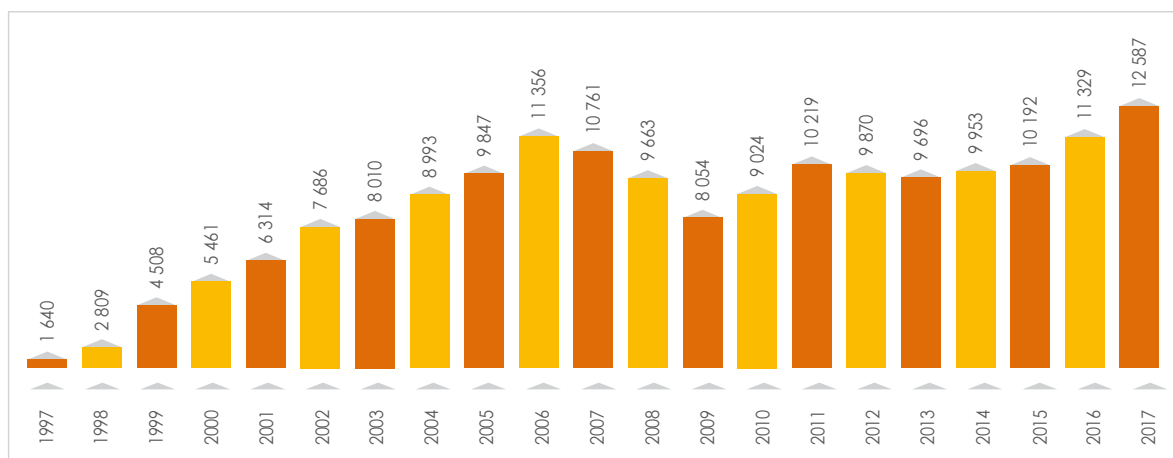
_ 40 000 cadres choisissent le travail temporaire

Inexistant au début de la décennie 90, l'intérim cadres s'installe depuis une décennie dans le paysage de l'emploi : en 2017, 12 600 équivalents temps plein, soit environ 40 000 cadres, ont travaillé en intérim.

Le développement de l'intérim cadres représente pour les agences d'emploi l'une des évolutions les plus marquantes de ces dernières années, illustrant l'avènement de nouvelles manières de travailler. En effet :

- les agences d'emploi, de plus en plus spécialisées, accompagnent et anticipent de mieux en mieux les besoins en compétences de leurs clients et la gestion des parcours des cadres ;
- les entreprises fonctionnent de plus en plus sur le mode « projet » (un salarié prend en charge une tâche identifiée et la mène à son terme) et les solutions proposées par les agences sont particulièrement appropriées à cette forme de management ;
- certains cadres gèrent leur carrière comme une suite de missions : l'agence d'emploi apparaît alors comme un facilitateur, les accompagnant dans la gestion de leur carrière.

Évolution du nombre de cadres intérimaires en équivalents emplois temps plein



La moitié des cadres intérimaires se concentrent dans 9 métiers

Part des principaux métiers occupés par les cadres intérimaires (%)

Ingénieurs et cadres du contrôle-qualité	9,3 %
Cadres des services financiers ou comptables des grandes entreprises	8,5 %
Cadres spécialistes des ressources humaines et en recrutement	6,0 %
Cadres chargés d'études économiques, financières, commerciales	4,6 %
Ingénieurs et cadres de la logistique	4,6 %
Cadres de l'organisation ou du contrôle des services administratifs	4,3 %
Cadres commerciaux des grandes entreprises	4,2 %
Ingénieurs en mécanique	4,1 %
Ingénieurs et cadres des méthodes de production	4,0 %

Source : DARES et Baromètre Prism'emploi

IV – PARALLÈLEMENT À L'INTÉRIM, LES AGENCES D'EMPLOI PROPOSENT AUX CANDIDATS D'AUTRES SOLUTIONS POUR TRAVAILLER

Avec 90 400, le nombre de recrutements réalisés en 2017 atteint son niveau le plus élevé depuis la mise en œuvre de ce service

La loi de cohésion sociale de janvier 2005, a élargi le champ d'action des agences leur donnant la possibilité d'exercer, conjointement à l'intérim, une activité de « placement ». Depuis cette date, les agences ont la possibilité de réaliser des recrutements pour le compte d'entreprises en vue d'une embauche (en CDI ou en CDD) et du placement en partenariat avec le service public de l'emploi (Pôle emploi, AFPA, collectivités territoriales). Celles-ci ont changé de dimension et sont devenues des agences d'emploi.

En 2017, avec 90 400 recrutements, les agences d'emploi apparaissent comme le premier contributeur au recrutement en France. Depuis 2009, elles ont été à l'origine de près de 480 000 recrutements auprès des entreprises en recherche de candidats.



Nombre de recrutements effectués



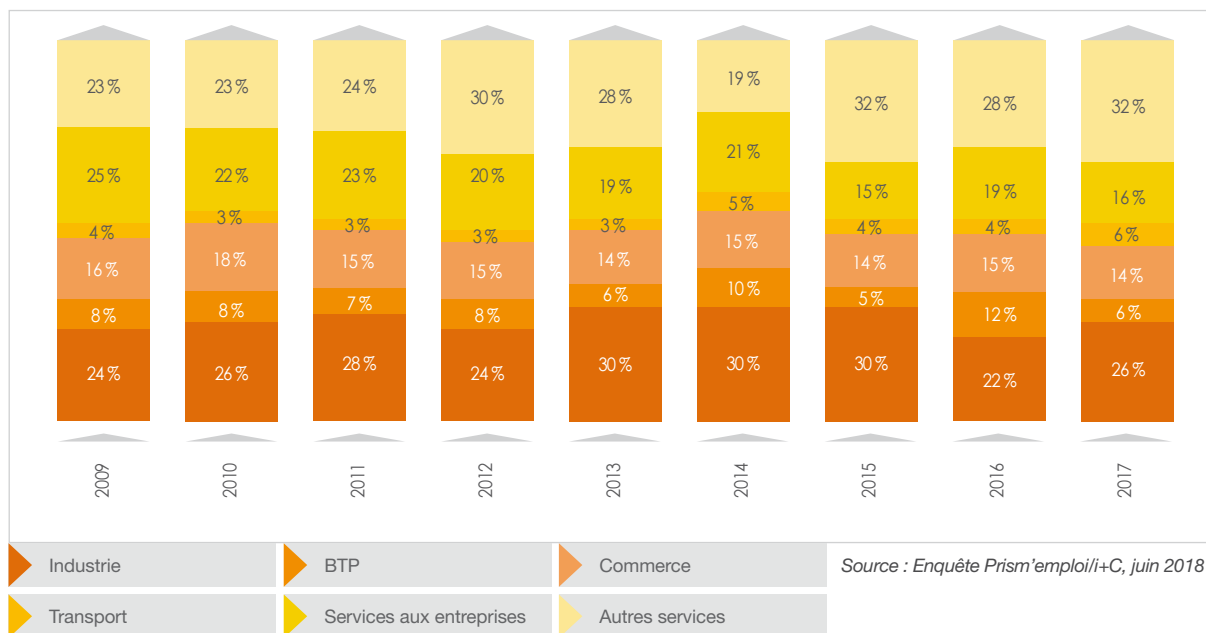
Source : Enquête Prism'emploi/I+C, juin 2018

_ Les deux tiers des recrutements interviennent dans les secteurs du tertiaire

Les recrutements se concentrent à 68 % dans le tertiaire, avec les services comptant pour près des trois quarts des prestations du secteur. L'activité recrutement des entreprises de travail temporaire apparaît donc comme complémentaire avec l'intérim, plus polarisé sur l'industrie.

Le BTP est caractérisé par une baisse des recrutements en 2017, sa part passant de 12 % à 6 % des contrats conclus. L'industrie compte pour plus du quart des actions de recrutement, ce qui démontre qu'en dépit d'une tendance à la désindustrialisation, certaines qualifications industrielles techniques demeurent fortement recherchées.

Répartition du nombre de recrutements selon le secteur d'activité de 2007 à 2017



_ Les services de recrutement proposés par les agences d'emploi sont également adaptés aux attentes des PME

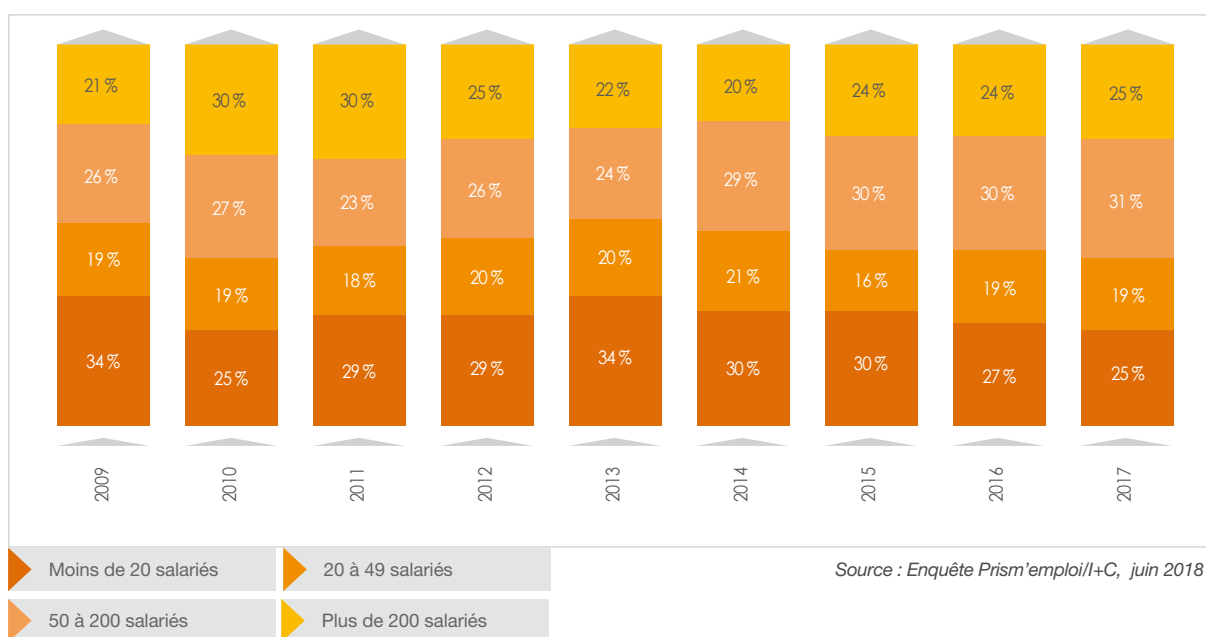
Le développement de l'emploi dans les TPE et PME constitue un enjeu central des politiques économiques : le dynamisme économique et l'emploi reposent en grande partie sur la capacité qu'ont ces entreprises à grandir.

Les enquêtes de terrain montrent qu'il existe un potentiel de création d'emploi important dans les TPE et PME. Ces mêmes enquêtes montrent qu'une partie de ce potentiel d'emploi n'est pas satisfait. La raison de ce déséquilibre : les PME ne disposent souvent pas de la taille critique pour organiser un département ressources humaines.

Les cabinets de recrutement ne sont généralement localisés que dans quelques grandes agglomérations et ne sont pas en mesure de répondre aux besoins des entreprises locales. Au contraire, de par leur intégration et leur connaissance des bassins d'emploi, les 8 260 agences d'emploi sont en mesure de simplifier la vie des PME régionales.

En 2017, les entreprises de moins de 200 salariés représentent 75 % des recrutements réalisés.

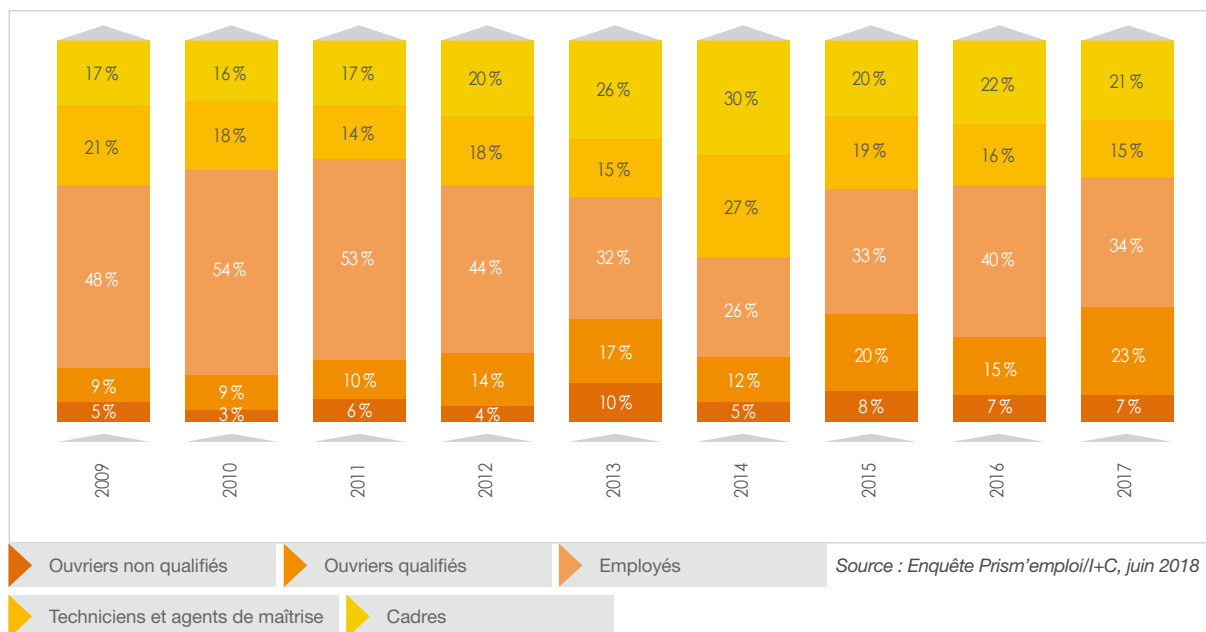
Répartition des candidats recrutés selon la taille des établissements (de 2007 à 2017)



_ Les services de recrutement proposés par les agences d'emploi sont d'abord à destination des employés, des techniciens et des ouvriers

Les recrutements réalisés par les agences d'emploi profitent majoritairement à des catégories de population qui, traditionnellement, ne bénéficiaient pas de services de recrutement auprès d'opérateurs privés. En 2017, les recrutements ont bénéficié à 34 % aux employés, 30 % aux ouvriers, à 15 % aux techniciens et agents de maîtrise, illustrant la consolidation d'un nouveau type de service d'intermédiation sur le marché de l'emploi. 21 % des recrutements concernent des cadres. Les cols blancs (cadres et employés de bureau) comptent pour 55 % des recrutements réalisés.

Répartition des candidats recrutés selon leur qualification (2007 à 2017)

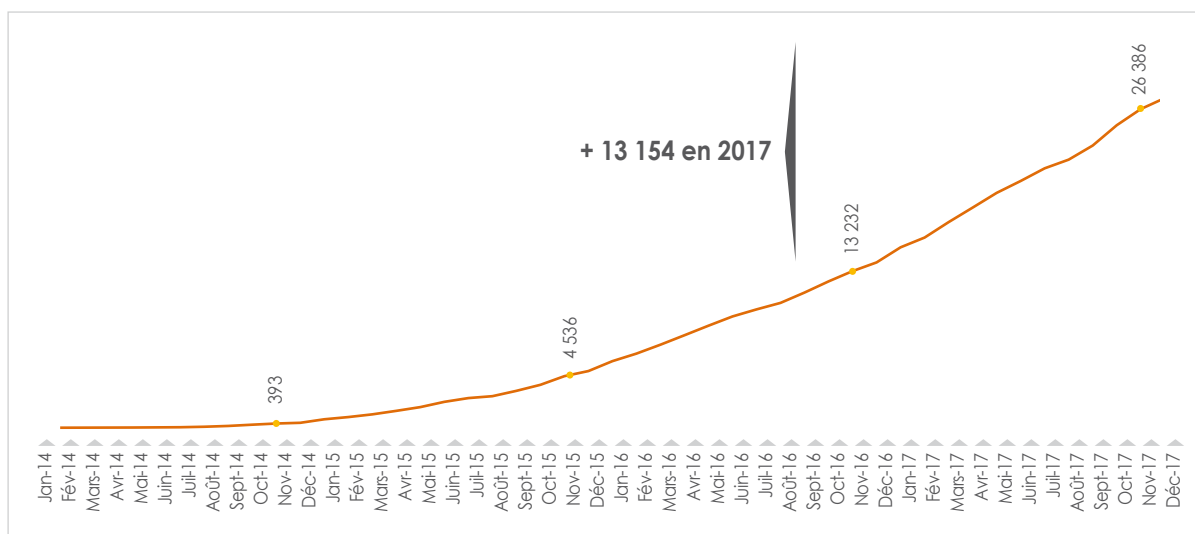


13 154 CDI intérimaires (CDII) ont été signés en 2017. Ce sont ainsi depuis 2014, **26 386 CDII** qui sont comptabilisés

Le CDI intérimaire, introduit en France en 2014, constitue une innovation sociale majeure. Ce contrat facultatif résulte d'un accord entre l'intérimaire et son agence. Ainsi, l'agence « délègue » un intérimaire qu'elle emploie en CDI auprès d'une ou de plusieurs entreprise(s) tierce(s), répondant à la fois au besoin de flexibilité du client et de sécurisation du salarié. En effet, quelle que soit la durée des missions, la rémunération mensuelle de ces intérimaires ne peut être inférieure à un niveau fixé au SMIC pour les ouvriers et employés, au SMIC + 15 % pour les techniciens et agents de maîtrise et au SMIC + 25 % pour les cadres.

Avec 13 154 contrats supplémentaires, le nombre de CDII signés a doublé en 2017 permettant d'atteindre l'objectif de 20 000 CDII fixés par les partenaires sociaux de la branche du travail temporaire pour l'année 2017.

Nombre de CDI Intérimaire signés depuis la création du dispositif



Source : Prism'emploi / Institut Plus Consultants, juin 2018

Les missions réalisées par les salariés en CDII se concentrent sur les métiers en tension

Les agences d'emploi proposent en priorité des CDII pour les métiers en tension à l'échelle des bassins d'emploi. Ainsi les fonctions dans lesquelles les CDI intérimaires sont délégués sont celles où le potentiel d'emploi pour assurer une permanence de mission est élevé.

En 2017, les métiers d'ouvriers de premier niveau et d'ouvriers qualifiés, principalement dans les secteurs de l'industrie et de la logistique, ont été ceux pour lesquels les intérimaires en CDII ont réalisé le plus de missions.

Les salariés en CDII bénéficient d'un accompagnement renforcé pour bâtir un parcours professionnel et développer leur employabilité. La formation constitue le moyen d'assurer la pérennité du dispositif : 45 % de personnes en CDII depuis plus d'un an ont reçu une formation.

Les 8 principaux métiers occupés par les intérimaires en CDII en 2017

- 1 Agent de fabrication polyvalent
- 2 Cariste
- 3 Manutentionnaire
- 4 Préparateur de commandes
- 5 Ouvriers non qualifiés divers de type industriel
- 6 Ouvriers du tri, de l'emballage, de l'expédition, non qualifiés
- 7 Ouvriers qualifiés de la manutention
- 8 Agent de production

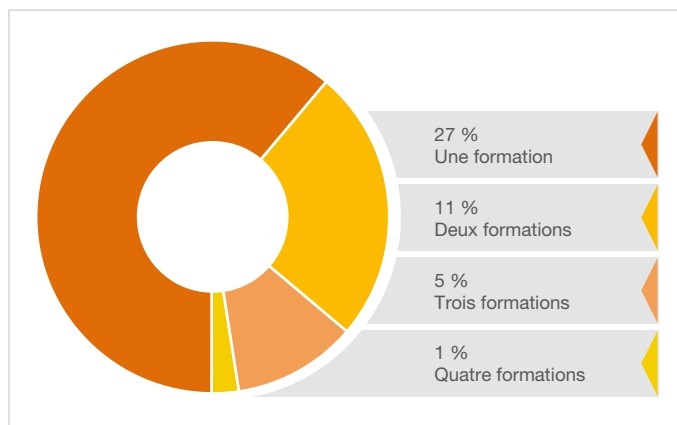
Source : Observatoire de l'Intérim et du Recrutement, « Etude sur le CDI Intérimaire », février 2018

_ L'amélioration de l'employabilité des salariés en CDI est au cœur du dispositif

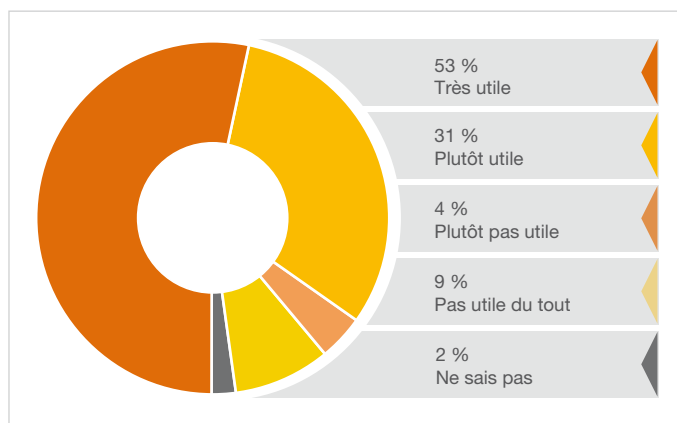
La formation permet ainsi de sécuriser la situation professionnelle d'actifs souvent peu qualifiés et exposés au risque de chômage : 84 % des salariés en CDI depuis plus d'un an jugent que les formations suivies ont été utiles dans leurs parcours professionnels.

Du côté des agences, elle permet de répondre aux besoins en compétences des entreprises.

Nombre de formations suivies par les 45 % de salariés en CDI depuis plus d'un an (ayant suivi une formation)



Diriez-vous que ces formations ont été utiles dans votre parcours? (CDI depuis plus d'un an)



Source : Observatoire de l'Intérim et du Recrutement, « Étude sur le CDI Intérimaire », février 2018

_ Fortes de leur expertise emploi et de leur implantation locale, les agences d'emploi sont en mesure d'apporter des réponses aux nouvelles aspirations sociales

La loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 a créé le statut de l'auto-entrepreneur, lequel permet à des « indépendants », à titre principal ou exclusif, de proposer des prestations ponctuelles à des entreprises.

La recherche d'indépendance et de revenus complémentaires ont favorisé le développement de ce statut.

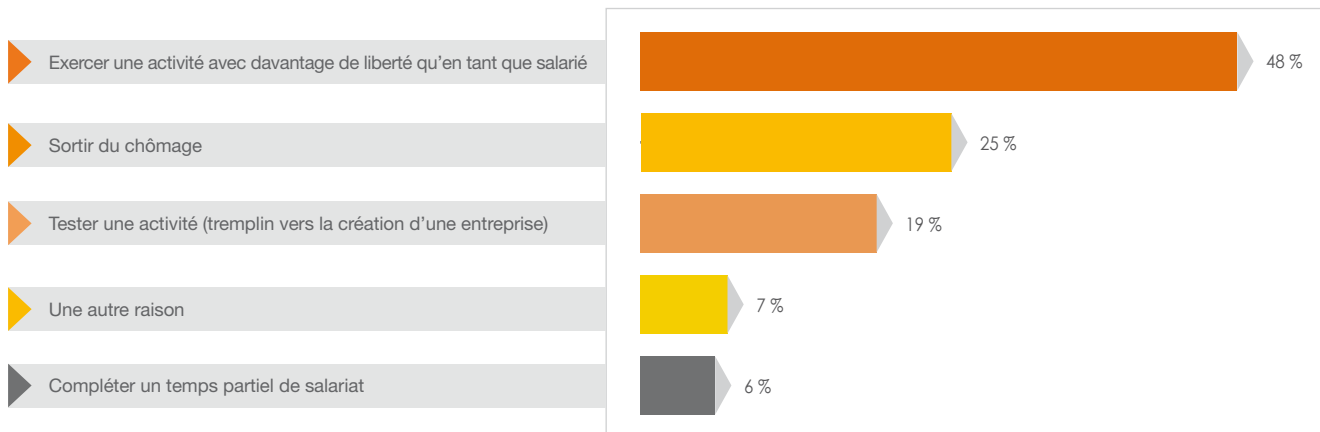
En s'appuyant sur ce contrat, on compterait entre 200 000 et 400 000 personnes qui proposent leurs services pour des missions à la tâche en s'appuyant sur des plateformes ou des « opérateurs dématérialisés ». Les analystes s'attendent à une croissance du phénomène au cours des prochaines années et à son élargissement à tous les types de fonction.

Ces nouvelles formes de travail, qui répondent à de nouvelles aspirations sociales, seront donc amenées à se développer.

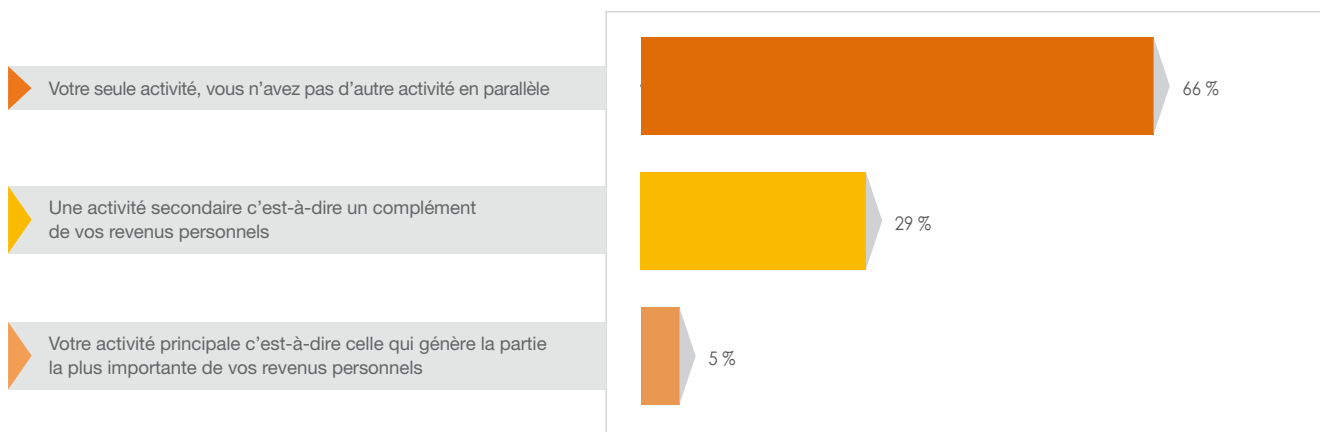
Toutefois, les acteurs du numérique qui proposent des solutions techniques d'intermédiation ne sont pas toujours en mesure d'apporter des garanties sociales aux candidats et ne disposent pas d'une expertise dans les domaines de l'emploi et de la formation. En outre, certains auto-entrepreneurs, faute de « contrats » et d'accompagnement, n'ont pas toujours la possibilité de travailler aussi souvent qu'ils le désirent.

Le réseau des 8 260 agences d'emploi peut constituer l'une des voies pour répondre à ces aspirations économiques et sociales.

Pour quelle(s) raison(s) êtes vous devenu indépendant ? Plusieurs réponses possibles - Total Supérieur à 100 %



Forme d'activité des travailleurs indépendants



Source : Union des Auto-Entrepreneurs, OpinionWay : « Les indépendants et leurs attentes » ; juin 2017.

3 - LES AGENCES D'EMPLOI CONCRÉTISENT LE PRINCIPE DE FLEXISÉCURITÉ

La branche du travail temporaire développe la flexibilité responsable

La flexibilité du marché du travail est une nécessité économique. Les emplois dépendent de l'activité des entreprises et tous les contrats de travail ne peuvent s'inscrire sur la durée. Pour autant toutes les formes de flexibilité ne se valent pas .

La branche du travail temporaire a choisi de se démarquer des autres formes de flexibilité en créant de vrais mécanismes de sécurisation professionnelle pour les salariés intérimaires.

Elle se distingue du CDD en apportant des droits supplémentaires en matière de formation et d'action sociale ainsi que des garanties pour l'accompagnement professionnel. L'intérimaire dispose d'une indemnité financière compensant le caractère temporaire des missions au contraire du CDD d'usage, du contrat saisonnier ou du contrat vacataire de la fonction publique. À l'opposé d'autres formes tripartites d'emploi qui ne concernent que les salariés qualifiés, l'intérim donne accès à des expériences qualifiantes et permet à de jeunes demandeurs d'emploi de s'insérer durablement sur le marché du travail.

Le cadre réglementaire et conventionnel élaboré est le plus protecteur d'Europe

La pratique de l'intérim est en France strictement encadrée. Elle assure tout d'abord l'égalité et la sécurité en matière de garanties de ressources : la rémunération de l'intérimaire ne peut être inférieure à celle que percevrait un salarié en CDI de même qualification effectuant les mêmes tâches (salaire de référence). De plus au terme de son contrat, l'intérimaire bénéficie d'une indemnité compensatrice de congés payés de 10 % et d'une indemnité de fin de mission, représentant 10 % de la rémunération totale. Dès lors l'intérimaire, pour compenser le caractère temporaire de son emploi, dispose d'une majoration de 21 % du salaire de référence.

Le travail temporaire : pionnier de la portabilité des droits...

Depuis plus de 20 ans, les partenaires sociaux de la branche ont élaboré des dispositifs de « portabilité des droits ». Ainsi, les salariés intérimaires cumulent des droits à la formation et à l'accompagnement social au sein de la branche quelle que soit l'agence et l'entreprise de travail temporaire dans laquelle ils travaillent.

Concrétisant le principe de "flexisécurité"

Le statut social de l'intérimaire en mission propose des dispositifs au moins équivalents à ceux dont bénéficient les salariés en CDI dans les domaines de la formation, de la prévoyance, de l'aide au logement... À cet égard l'Institut Montaigne, dans son rapport intitulé « Pauvreté, exclusion : ce que peut faire l'entreprise », observe que les intérimaires

trouvent dans l'agence d'emploi « un employeur responsable avec lequel ils peuvent négocier sur le long terme ». Au contraire des intérimaires, les salariés en CDD (contrat à durée déterminée) ne bénéficient pas d'un encadrement spécifique et d'un statut conventionnel ; ils profitent peu d'opportunités de formation et disposent d'une plus faible visibilité dans l'avenir. Une des recommandations préconisée par l'Institut Montaigne pour favoriser l'insertion consiste, pour l'entreprise faisant face à un surcroît d'activité, à substituer l'intérim au CDD.

Les agences d'emploi jouent un rôle de gestionnaires des parcours professionnels

Les évolutions techniques et technologiques rendent les compétences rapidement obsolètes et aucun statut ne préserve du chômage. Les parcours professionnels des salariés seront de plus en plus jalonnés d'une succession de périodes d'emploi, de chômage et de formation. Dans ces conditions, plus que la durée de son contrat, c'est l'employabilité qui est déterminante pour le salarié. Les dispositifs mis en place dans l'intérim, ont pour ambition de construire des parcours qualifiants au fil des missions, apportant un suivi personnalisé, des formations et une validation périodique des acquis professionnels. L'observation des parcours démontre que l'intérim favorise l'insertion durable sur le marché du travail.

La formation constitue une priorité

Afin de répondre à des besoins en compétence non satisfaits et pour adapter les qualifications aux évolutions récentes du marché du travail, les agences d'emploi ont investi en 2017 450 millions d'euros dans la formation professionnelle et 90 millions d'euros dans l'apprentissage. Ce sont ainsi près de 300 000 formations opérationnelles et accompagnement vers l'emploi qui ont été mis en œuvre.

La création du CDI intérimaire et du FSPI illustrent la mise en œuvre de dispositifs concrets voués à améliorer la sécurisation et l'employabilité des intérimaires

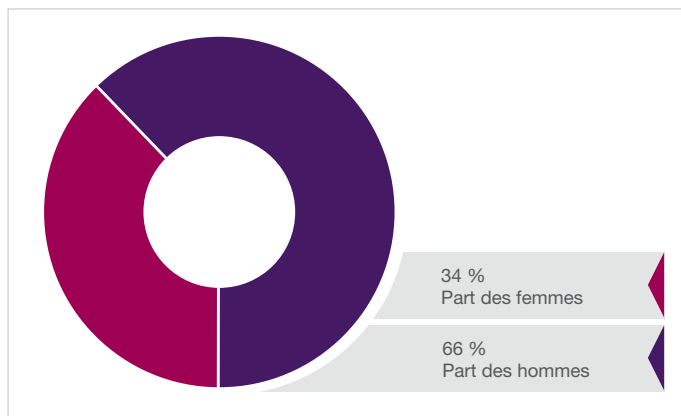
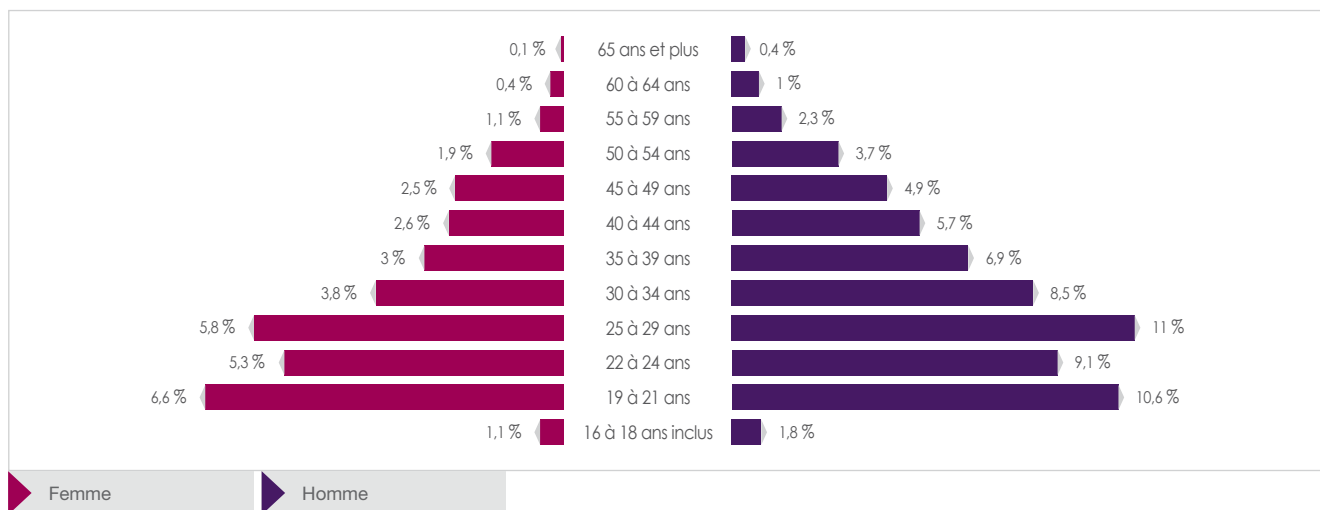
Les salariés qui font le choix du travail temporaire comme mode de vie doivent pouvoir bénéficier d'un statut adapté et sécurisant entre les missions. C'est la raison pour laquelle un nouveau contrat de travail, le CDI intérimaire, a été créé par les partenaires sociaux en 2014. Cette forme de contrat connaît un véritable engouement puisqu'à fin 2017, 26 500 contrats de ce type ont été conclus.

De la même manière, le FSPI (Fonds de Sécurisation des Parcours des Intérimaires,) également instauré en 2014, vise à l'allongement des durées d'emploi des intérimaires. Dans ce cadre, près de 45 000 personnes ont été suivies en 2017 afin de bénéficier d'un accompagnement spécifique pour renforcer leur employabilité.

V – L'INTÉRIM FACILITE L'INSERTION PROFESSIONNELLE, EN PARTICULIER CELLE DES JEUNES

_ Le profil type de l'intérimaire : un homme de moins de 35 ans

En 2017, 2,6 millions de personnes ont travaillé en intérim. Un tiers d'entre eux sont des hommes de moins de 30 ans. Les moins de 25 ans, femmes et hommes, comptent pour 35 % des effectifs.



Nombre d'intérimaires :

2 636 827

Source : OIR, à partir des indicateurs issus du régime de frais de santé (SIAC)

_ En 2017, les agences d'emploi ont investi 450 millions d'euros pour le financement de près de 300 000 formations opérationnelles

FORMATION DANS LE TRAVAIL TEMPORAIRE

450 millions d'euros

280 000 actions de formation

Plan de formation

En 2017, les entreprises de travail temporaire ont coordonné plusieurs dizaines de milliers de formations dans le cadre de leur plan, en premier lieu à destination des intérimaires mais également pour accompagner la montée en compétence de leurs salariés permanents.

Fonds d'Assurance Formation du Travail Temporaire (FAF.TT)

Les entreprises de travail temporaire ont confié au FAF.TT tout ou partie de la gestion de leur plan de formation, qui a coordonné en 2017 près de 50 000 actions de formations avec notamment :

29 469 formations dans le cadre de la professionnalisation au bénéfice des salariés intérimaires et permanents, soit + 33 % par rapport à 2016 :

Contrats de professionnalisation : **6 339**

Contrats d'Insertion Professionnelle Intérimaire (CIPI) pour des publics éloignés de l'emploi (durée du contrat : 210 heures à 420 heures) :

2 040 CIPI réalisés

Contrats de Développement Professionnel Intérimaire (CDPI) : **3 000 CDPI réalisés**

- **9 654** périodes de professionnalisation réalisées

- **8 394** préparations opérationnelles à l'emploi collectives (POEC) et 42 individuelles (POEI).

19 098 formations dans le cadre du congé individuel, dont:

- 16 068 CPF

- 2 531 CIF

Fonds Professionnel pour l'Emploi dans le Travail Temporaire (FPE.TT)

En 2017, les agences d'emploi ont cotisé à hauteur de 45 millions d'euros pour assurer les missions suivantes :

- **Promouvoir l'insertion professionnelle** (aide à l'agence d'emploi pour la délégation de personnes éloignées de l'emploi avec des missions suffisamment nombreuses et longues favorisant l'insertion professionnelle).

- **Former les demandeurs d'emploi** (cofinancement d'actions de formation dans le cadre de partenariats entre les agences d'emploi et les pouvoirs publics).

- **Développer le plan de formation** (financer des actions de formation lorsque la totalité du plan de formation de l'agence d'emploi est épuisée).

- **Financer les surcoûts de la professionnalisation.**

- **Agir pour l'emploi et la sécurité** : financement des actions ne répondant pas aux critères d'imputabilité de la formation professionnelle continue.

En 2017, le FPE.TT a financé 61 526 formations.

Le Fonds de sécurisation des parcours des intérimaires (FSPI)

Le Fonds de sécurisation des parcours des intérimaires (FSPI) a été créé par l'accord portant sur la sécurisation de l'emploi des intérimaires signé le 10 juillet 2013.

Il est alimenté par une contribution supplémentaire versée par les entreprises de travail temporaire, qui correspond à 0,5 % de la masse salariale.

Il est dédié au financement d'actions de formation et d'accompagnement des parcours professionnels des salariés intérimaires.

Collectés par le FPE.TT, ces fonds visent à accroître les durées d'emploi de 5 % par an sur trois ans, pour les salariés accompagnés.

- **85 millions d'euros ont été investis en 2017.**

- **64 000 salariés ont été formés** dans des secteurs qui permettent une mise à l'emploi rapide (transport-logistique notamment) avec pour objectif d'augmenter leur intensité d'emploi.

_ La formation et l'accompagnement des jeunes sont des priorités pour les agences d'emploi

Un accompagnement bénéficiant aux jeunes peu qualifiés

Chaque année, 200 000 jeunes quittent le système éducatif sans qualification et au total près de 2 millions de jeunes de 15 à 29 ans ne sont ni en emploi, ni en éducation, ni en formation. Ces « NEET » comptent ainsi pour environ 17 % de leur classe d'âge. D'après l'OCDE, la proportion de « NEET » en France est la quatrième plus élevée des pays développés après l'Italie, l'Espagne et la Grèce.

Vecteur important d'insertion professionnelle, le travail temporaire remplit une fonction cruciale auprès de ces jeunes.

Un quart des intérimaires ont moins de 25 ans parmi lesquels 39 % n'ont pas le Bac* ; véritable école de la deuxième chance, l'intérim est souvent le seul secteur à leur permettre de développer leur employabilité.

Les agences d'emploi, proches du terrain et au contact des besoins des entreprises, mettent en œuvre des formations opérationnelles garantissant une mission d'intérim.

Elles ont ainsi proposé en 2017 à 360 000 jeunes peu ou pas qualifiés des missions d'intérim.

(*) Source : OIR



Zoom sur les « Missions Jeunes » en 2017

La branche du travail temporaire développe depuis 2014 une démarche innovante d'accompagnement global renforcé dénommée « Mission jeunes », en partenariat avec l'État et l'Union Nationale des Missions Locales.

L'objectif : faciliter l'accès à l'emploi durable des jeunes de moins de 26 ans suivis dans le cadre de la « Garantie jeunes »,

A fin 2017, ce dispositif concerne :

- 18 000 jeunes non qualifiés accompagnés depuis juin 2014 par les agences d'emploi ;
- plus de 61 000 missions d'intérim réalisées depuis le lancement ;
- 973 agences d'emploi et 139 Missions Locales associées à la démarche.



90 millions d'euros d'investissements supplémentaires des agences d'emploi consacrés à l'apprentissage

Selon l'OCDE, en Europe, le taux de chômage des moins de 25 ans représente en moyenne en 2017 16,8 % de la classe d'âge. Il ressort très nettement que les pays dans lesquels l'apprentissage est développé obtiennent les meilleurs résultats en matière d'emploi des jeunes. C'est notamment le cas en Allemagne et en Suisse, où le chômage des jeunes est limité, respectivement, à 6,8 % et 8,1 % contre 22,3% en France. L'apprentissage permet aux jeunes avec pas ou peu d'expérience d'accéder à un emploi tout en étant accompagnés dans leur quotidien professionnel. Il est donc indispensable de mobiliser les entreprises, le monde éducatif, et de sensibiliser les jeunes aux avantages de cette formule.

Depuis 2011, la loi Cherpion permet aux agences d'emploi de signer des contrats d'apprentissage intérimaires.

Ce dispositif permet aux entreprises qui passent par une agence de trouver des apprentis et de bénéficier d'une intervention d'un professionnel des ressources humaines pour l'accompagnement et le tutorat d'un apprenti.

Les entreprises de travail temporaire qui interviennent déjà massivement dans le domaine de la professionnalisation à travers les Contrats d'Insertion Professionnelle Intérimaire et les Contrats de Développement Professionnels Intérimaire se sont d'ailleurs organisées pour développer l'apprentissage en se dotant d'un Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage (OCTA).

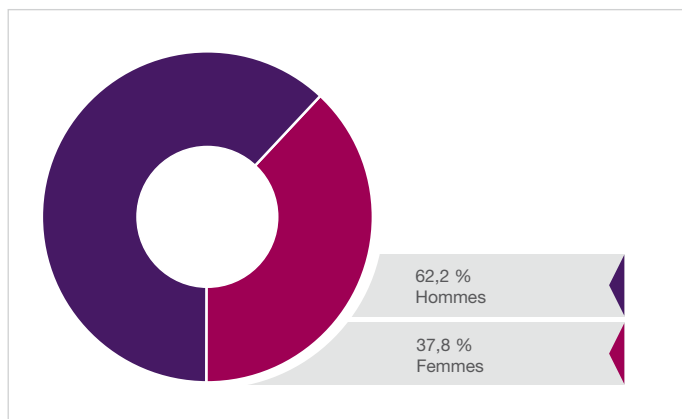
Le FAF.TT est ainsi devenu l'OCTA de la branche permettant la montée en puissance progressive du dispositif.

_ L'intérim facilite l'accès à l'emploi des jeunes

Une opportunité d'insertion dans la vie active pour les jeunes. En 2017, les jeunes (moins de 25 ans) totalisent :

34,4 %* de l'ensemble de l'emploi intérimaire **906 496*** salariés intérimaires

Répartition des intérimaires de moins de 25 ans



Source: Rapport OIR, données Siaci

Une voie d'accès à la vie active pour les jeunes

L'intérim constitue un moyen d'accès privilégié à un premier emploi pour les jeunes. En effet, avant leur entrée en intérim 90 % n'avaient jamais travaillé en CDI et 67 % n'avaient pas travaillé en CDD. Pour 67 % d'entre eux l'intérim a été le moyen de trouver rapidement un emploi. 85 % d'entre eux ont une bonne opinion de l'intérim. (**)

Un tremplin vers l'emploi

Si 91 % des intérimaires de moins de 25 ans étaient en dehors du marché de l'emploi lors de leur inscription en agence d'emploi (dont 25 % d'étudiants et 66 % sans emploi), ils sont, en mars 2018, 70 % en emploi (dont 43 % en intérim, 13 % en CDI, 12 % en CDD et 3 % en CDI intérimaire). (**)

(*) rapport de branche Observatoire de l'Intérim et du Recrutement, décembre 2017
(**) source : OIR, BVA "Regards croisés sur l'intérim", juin 2018

Les jeunes et leurs qualifications

39 % des intérimaires de moins de 25 ans n'ont pas le Bac, 38 % d'entre eux sont bacheliers et 23 % ont fait des études supérieures. (**)

Ils sont 43 % à être ouvriers non qualifiés, 32 % ouvriers qualifiés, 24 % techniciens ou employés et 1 % cadres.

Le secteur d'activité principal des moins de 25 ans est l'industrie (41 %), puis les services (16 %), suivi du BTP (12 %) ou l'hôtellerie restauration (9 %). (**)

Les jeunes et la formation professionnelle

13 % des jeunes de moins de 25 ans ont suivi une formation entre mars 2017 et mars 2018. 74 % de ces formations ont été qualifiantes ou diplômantes. (**)

_ L'agence d'emploi participe également au retour des seniors au chômage sur le marché du travail

La situation des demandeurs d'emploi âgés de plus de 50 ans s'est dégradée au cours des 10 dernières années. L'allongement de l'âge légal de départ à la retraite et les pratiques managériales peu favorables aux plus de 50 ans ont particulièrement frappé cette catégorie de population.

Ainsi la durée d'inscription au chômage des seniors s'est fortement allongée, et les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) sont de plus en plus nombreux chez les plus de 50 ans.

1^{er} frein : des préjugés sur les prétentions salariales des plus de 50 ans

Toutes les enquêtes convergent, le premier frein au recrutement des salariés de plus de 50 ans est leur coût supposé ou réel. Les entreprises considèrent souvent que leur expérience professionnelle élève leur prétention salariale.

Du point de vue des attentes des entreprises et des candidats de plus de 50 ans, les missions d'intérim représentent un double avantage :

- pour les seniors : un maintien dans l'emploi, une sécurisation de leur situation avant l'âge de la retraite et la poursuite de la constitution des droits ;
- pour les entreprises « utilisatrices » : elles satisfont des projets ponctuels pour des emplois qu'elles ne parviennent pas forcément à pourvoir car devant être assumés par des salariés très expérimentés, sans surcoût. En effet, l'intérim reposant sur la règle d'égalité de traitement (un salarié est payé suivant la mission effectuée), le frein du coût du travail est donc levé.

2^e frein : l'obsolescence, en partie supposée, des compétences des plus de 50 ans

- Le senior a un vécu professionnel. Les enquêtes montrent que les entreprises supposent qu'il aura plus de mal à s'adapter à la culture et aux méthodes de travail de l'entreprise qu'un candidat plus jeune. Elles considèrent souvent que leurs méthodes de travail sont obsolètes.
- Le rapport publié par France Stratégie sur « Les métiers en 2022 » montre que les projections en emplois sont défavorables aux métiers au sein desquels les seniors sont les plus nombreux. Ainsi il leur sera plus difficile d'occuper un poste identique à celui perdu. Un problème d'adéquation majeur va donc se poser entre les besoins en emplois nouveaux, et les qualifications des seniors qui seront sur la touche.
- Cette conjonction d'éléments fait que la formation joue et sera appelée à jouer un rôle de plus en plus important pour les seniors.

L'agence d'emploi, reconnue par les entreprises qui y recourent pour sa capacité à évaluer et sélectionner les compétences, permet de dépasser ces clichés et facilite le retour des seniors sur le marché du travail



_ La pratique de l'intérim se développe chez les seniors

En 2017, les « seniors » (50 ans et plus) totalisent :

10,8 % de l'ensemble de l'emploi intérimaire 285 122* intérimaires de plus de 50 ans
32 % des seniors intérimaires sont des femmes, 68 % des hommes*

Intensité d'emploi en intérim chez les seniors



Un moyen de trouver rapidement un emploi

72 % des seniors intérimaires interrogés (**) considèrent que l'intérim leur a été utile pour trouver un emploi de longue durée.

56 % d'entre eux sont dans une logique pragmatique ou individuelle : ils se tournent à 21 % vers l'intérim pour trouver rapidement un emploi. 91 % d'entre eux ont une bonne opinion de l'intérim.

L'intérim, un moyen de mettre en valeur les compétences des seniors

Le travail temporaire permet de valoriser les compétences techniques des salariés de plus de 50 ans permettant ainsi de faire évoluer les mentalités et les pratiques dans les entreprises utilisatrices.

(*) rapport de branche Observatoire de l'Intérim et du Recrutement, décembre 2017

(**) source : OIR, BVA "Regards croisés sur l'intérim", juin 2018

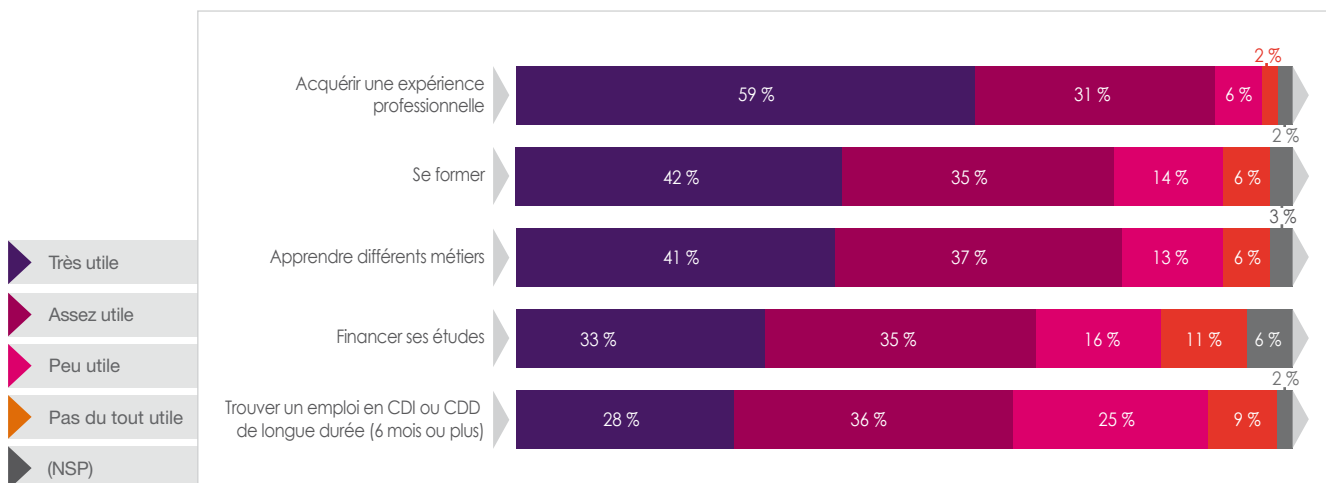
_ L'intérim constitue de l'avis des intérimaires un tremplin vers l'emploi

Les enquêtes menées auprès des intérimaires montrent que l'intérim est perçu comme une véritable opportunité dans une carrière professionnelle.

90 % d'entre eux jugent que leur passage par l'intérim a été utile pour acquérir une expérience professionnelle. Il permet également de se former (77 %) et d'apprendre différents métiers (78 %). L'intérim apparaît comme un moyen utile pour trouver un emploi durable pour 64 % des intérimaires.



Selon-vous, un passage dans l'intérim est-il utile pour...?



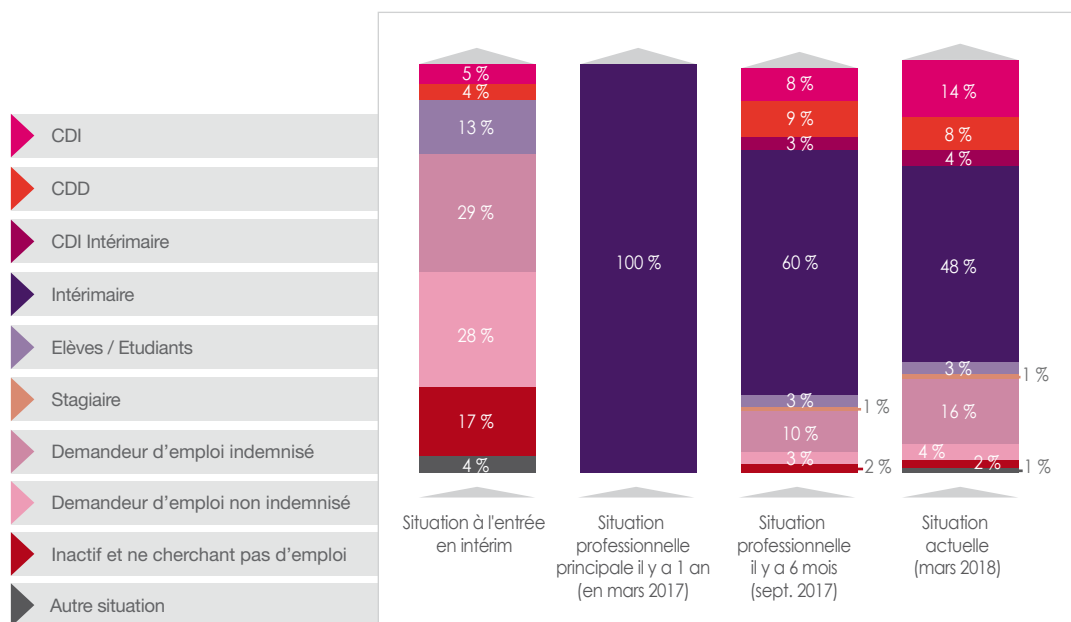
*Source: Rapport de branche OIR, données Siaci

_ L'observation des parcours montre qu'en dépit du caractère temporaire des missions, l'intérim contribue à une insertion durable

L'intérim facilite l'insertion professionnelle des personnes en dehors du marché du travail.

L'enquête de l'Observatoire de l'Intérim et du Recrutement (OIR)/BVA révèle qu'en dépit du caractère temporaire des emplois, l'intérim joue un rôle significatif pour l'insertion sur le marché du travail. Avant de devenir intérimaires, 87 % des personnes étaient en dehors du marché du travail : 57 % étaient au chômage, 17 % étaient inactifs et 13 % étaient étudiants. En Mars 2018, un an après leur passage par l'intérim, 74 % sont en emploi.

Trajectoires professionnelles des intérimaires



Source : Enquête OIR / BVA juin 2018

_ La branche de l'intérim s'est dotée d'un Fonds d'action sociale (Fastt) afin d'apporter au quotidien des solutions aux intérimaires

Au cours de l'année, le Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire (Fastt) a délivré 95 000 prestations aux intérimaires en mobilisant 24 millions d'euros. Parmi les services et les avantages sociaux proposés, le Fastt est notamment intervenu pour:

Favoriser l'accès au logement

- Solutions d'hébergement le temps d'une mission éloignée du domicile.
- Subvention de la moitié des honoraires des agences immobilières.
- Accompagnement des intérimaires dans leur recherche de logement et conseils pratiques.
- Afin de rassurer les propriétaires, le Fastt propose des garanties gratuites pendant 3 ans contre les éventuels défauts de paiement de loyer et dégradations du logement.

En 2017 :

- 16 000 bénéficiaires des outils logement du Fastt
- 3 155 intérimaires ont bénéficié du service d'accompagnement personnalisé
- 6 000 intérimaires bénéficiaires des garanties du Fastt

Faciliter la mobilité

- Un service de location de voiture à prix réduit pour se rendre sur le lieu de la mission est proposé.
- Un accompagnement à l'obtention du permis de conduire a été mis en place.
- Pour ceux qui n'ont pas le permis de conduire, des locations de deux-roues motorisés ou de vélos ainsi que l'accès aux transports à la demande sont proposés.

En 2017 :

- 6 900 solutions de garde d'enfant pour dépanner les parents intérimaires, ont été réalisées.
- 11 730 locations de véhicules
- 5 033 prêts ont été accordés pour l'achat de véhicules, dont 997 microcrédits accompagnés

Sécuriser l'accès au crédit

- Les salariés intérimaires ont la possibilité d'obtenir un diagnostic, auprès de conseillers financiers. Ceux-ci peuvent permettre d'accéder à des solutions de prêt à des taux négociés. Ce dispositif permet aux intérimaires d'éviter de s'orienter, par défaut, vers des offres de crédits prohibitifs.
- Pour les salariés intérimaires exclus de l'offre bancaire classique, des solutions de microcrédit sont proposées. Des solutions de prêt de 500 à 12 000 euros sont proposées permettant de financer une réparation de véhicule, de passer le permis, ou de faire des travaux.

En 2017 :

22 500 intérimaires ont bénéficié de conseils budgétaires de la part des conseillers du Fastt

Santé et social

- Depuis le 1^{er} janvier 2016, le Fastt pilote le régime de complémentaire santé obligatoire Intérimaires santé.
- Cette complémentaire santé couvre les intérimaires à partir de leur 414^e heure de mission sur les 12 derniers mois. Les CDI intérimaires sont couverts dès la 1^{re} heure.
- Les intérimaires sont couverts entre chaque mission et bénéficient de la portabilité des garanties 2 mois s'ils ne travaillent plus en intérim et jusqu'à 7 mois en cas de chômage.
- Les conjoints et enfants peuvent être couverts.

En 2017 :

- 860 000 intérimaires affiliés à la complémentaire Intérimaires santé
- 11 523 intérimaires ont bénéficié d'une aide du Fastt pour leurs couvertures optionnelles

_ 800 000 personnes bénéficient désormais d'une mutuelle dans l'intérim

Le régime de frais de santé des salariés intérimaires : intérimaires santé

La branche du travail temporaire s'est emparée de l'obligation de financer la couverture des frais de santé des salariés au 1^{er} janvier 2016 en instituant un régime de branche qui constitue une nouvelle étape dans la construction d'une flexibilité responsable.

Les partenaires sociaux ont conclu un premier accord fixant les contours du régime de frais de santé des salariés intérimaires le 4 juin 2015.

Cet accord a précisé quels salariés doivent obligatoirement être affiliés en fixant une condition d'ancienneté de 414 h de travail sur 12 mois glissants, fixé les garanties du régime et créé un dispositif inédit de portabilité forfaitaire de deux mois à laquelle s'ajoute une portabilité conventionnelle de cinq mois.

Il confie le pilotage paritaire du régime au FASTT.

Il a permis de procéder à deux appels d'offres pour sélectionner un opérateur de gestion et des organismes assureurs.

Le second accord du 14 décembre 2016 désigne l'opérateur de gestion, interlocuteur unique de tous les salariés intérimaires quelle que soit l'entreprise qui les emploie, Siaci Saint Honoré, et recommande deux co-assureurs (AG2R et APICIL).

Siaci Saint Honoré est en charge du décompte de l'ancienneté de tous les salariés intérimaires afin de déterminer ceux qui remplissent la condition de 414 h de travail sur 12 mois glissants, de l'encaissement des cotisations d'assurance et de la gestion des prestations (remboursements de frais de santé). Le gestionnaire est aussi chargé d'administrer les demandes de dispense des salariés qui ne souhaitent pas entrer dans le régime collectif obligatoire.

Ce régime unique permet aux salariés intérimaires employés par plusieurs ETT de bénéficier des mêmes garanties et d'une carte de tiers payant unique.

Grâce au dispositif de portabilité, à l'issue de la mission, le salarié intérimaire conserve sa couverture pendant deux mois, puis s'il est demandeur d'emploi pendant une durée de 5 mois.

Source : Prism'Emploi



VI – LA BRANCHE DU TRAVAIL TEMPORAIRE, VÉRITABLE LABORATOIRE SOCIAL, ÉLABORE DES SOLUTIONS CONCRÈTES POUR SÉCURISER LES PARCOURS PROFESSIONNELS

La révolution du CDI intérimaire introduite en 2014 repose sur le principe d'une rémunération garantie, y compris lorsque l'intérimaire est entre deux missions

Qu'est-ce que c'est ?



Qui peut en bénéficier ?



Les **JEUNES** pour multiplier les expériences professionnelles dans un cadre sécurisé.

Les **SENIORS** qui souhaitent travailler sur des projets différents au sein de plusieurs entreprises dans un cadre sécurisé.

Comment ça marche ?



Un CDI signé avec l'agence d'emploi



Une lettre de mission pour chaque mission



Une garantie minimale mensuelle de rémunération qui couvre missions et intermissions.

Pendant l'intermission : des formations proposées, des congés rémunérés.

Le CDI intérimaire permet aux intérimaires par choix de bénéficier d'un statut adapté

Les études démontrent que 10 % des salariés intérimaires (soit environ 200 000 personnes) cumulent plus de 7 mois de missions dans une année, par ailleurs, dans 20 % des cas, l'intérim représente un choix personnel.

Un nombre significatif de salariés est attaché à l'autonomie professionnelle ou au changement d'environnement professionnel. Toutefois « l'indépendance » et le goût pour la mobilité présentent de nombreux inconvénients tels que l'absence de salaire entre les emplois, un risque « d'employabilité » lié aux allers-retours avec le chômage, des difficultés pour obtenir un logement ou un crédit bancaire. Cette manière de travailler implique en outre des démarches administratives qui complexifient la vie de ces salariés. La crise économique mettant à mal toute forme non stabilisée d'emplois, il était urgent d'apporter des solutions adaptées.

C'est une solution pour sécuriser les emplois

Les personnes en CDI intérimaire sont salariées de leur agence d'emploi. Celles-ci, sont amenées à travailler dans différentes entreprises, toutefois leur employeur reste identique. Celui-ci leur garantit une rémunération pendant les périodes d'intermission, qui ne peut être inférieure à un seuil, fixé au smic pour les ouvriers et employés, au smic + 15 % pour les techniciens et agents de maîtrise et au smic + 25 % pour les cadres.

Des services apportés au salarié

Les agences, en tant qu'employeurs jouent un rôle qui s'apparente à celui d'un « imprésario ». Les jeunes ont ainsi l'opportunité de multiplier les expériences leur ouvrant différents horizons professionnels, tout en évitant le risque du chômage pendant cette période d'apprentissage. Les seniors, qu'ils cherchent à combler leur quota d'annuités retraite ou non, bénéficient dans cette formule d'un accompagnement adapté et ont la possibilité de valoriser leur expertise auprès de plusieurs entreprises.

Des perspectives professionnelles à long terme

Les « intérimaires en CDI » bénéficient entre les missions de formations qui leur permettent d'améliorer leur employabilité et de s'orienter vers les métiers porteurs.

Par ailleurs, pour certains interlocuteurs, la garantie d'un CDI peut être pour un salarié un facteur facilitant l'accès au logement et au crédit bancaire.

Une plus grande visibilité permet aussi d'organiser et de prendre plus facilement ses congés. En effet, dans le cas de l'intérim les congés payés sont versés sous forme de prime.

Le CDI intérimaire participe à réduire le chômage et son coût

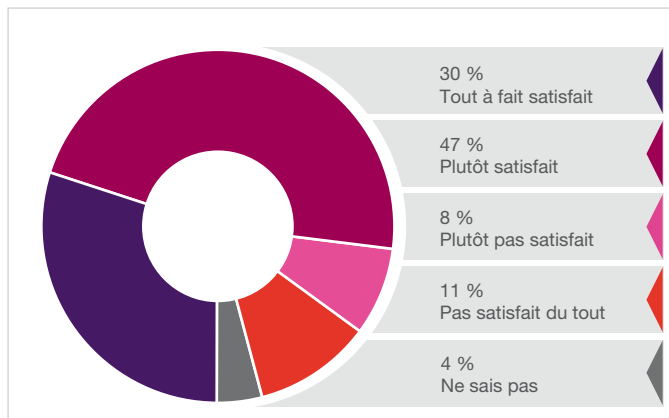
En évitant aux intérimaires les allers retours mission-chômage, les agences d'emploi contribuent à contenir le chômage et se substituent à Pôle emploi pour financer l'intermission.

_ Les salariés en CDII trouvent dans cette forme d'emploi des solutions pour améliorer la régularité de leurs revenus et pour se projeter dans l'avenir

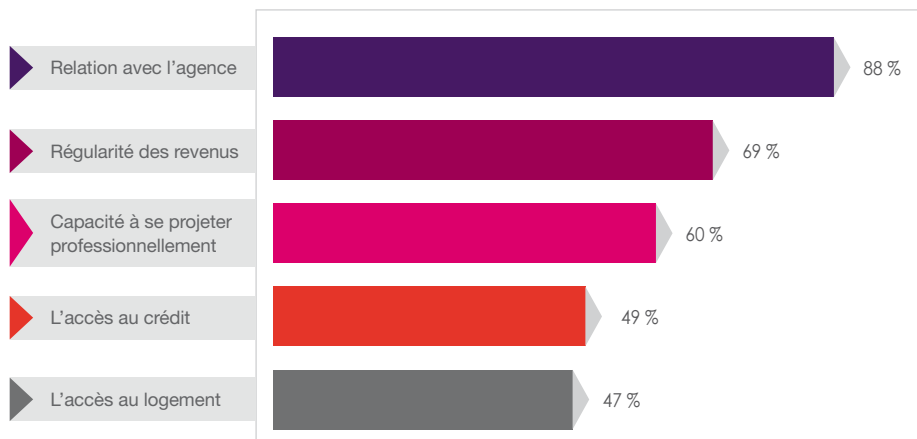
À près de 80 %, les salariés en CDII se déclarent satisfaits de cette forme d'emploi.

Parmi les motifs de satisfaction, les personnes qui sont en CDII depuis plus d'un an valorisent d'abord la relation avec l'agence puis la régularité des revenus et la possibilité de se projeter dans l'avenir et enfin le rôle du CDI pour accéder au crédit et au logement.

Satisfaction globale des salariés en CDII



Motifs de satisfaction (CDII en cours depuis plus d'un an)



Source : Observatoire de l'Intérim et du Recrutement, « Étude sur le CDI Intérimaire », février 2018

Le FSPI est une dotation de plus de 80 millions d'euros consacrée à l'intensification des durées d'emploi des intérimaires

Les agences d'emploi se sont donné, en 2014, des moyens supplémentaires pour la sécurisation des parcours avec la création d'un nouveau fonds : le « FSPI ».

Celui-ci est financé par les agences d'emploi de deux manières :

- par le versement d'un montant correspondant à 10 % des salaires des intérimaires en CDI afin notamment de financer leurs rémunérations pendant l'intermission et leurs formations ;
- par une nouvelle cotisation égale à 0,5 % de la masse salariale totale des intérimaires qui servira notamment prioritairement à financer les formations destinées à augmenter l'intensité d'emploi des intérimaires.

Sa création s'accompagne d'objectifs chiffrés et d'un suivi avec les partenaires sociaux.

L'investissement des entreprises s'élève en 2017 à 85 millions d'euros et a permis d'intervenir auprès de 64 000 intérimaires afin de renforcer leur intensité d'emploi.

Les résultats observés auprès d'un échantillon représentatif d'intérimaires accompagnés, met en évidence un allongement de la durée des missions de 15 %.

Un fonds articulé en deux volets

POUR LES INTÉRIMAIRES EN CDI



POUR LES INTÉRIMAIRES EN CONTRAT DE TRAVAIL TEMPORAIRE AYANT :

- une durée d'emploi de 800 heures dans l'année,
- une faible intensité d'emploi de 400 heures/an sur une période d'activité de 2 ans.

OBJECTIFS

GARANTIR un salaire minimal mensuel et **FINANCER** des formations.



AUGMENTER les durées d'emploi **DE 5 % PAR AN** dans les 3 ans, via l'accompagnement RH et des actions de formations.

SOURCES DE FINANCEMENT

L'affectation de **10 %** des salaires versés aux intérimaires en CDI pendant les périodes de mission.

Une nouvelle cotisation patronale de **0,5 %** de la masse salariale de l'ensemble des intérimaires.

ENJEUX À 3 ANS

20 000
Intérimaires en CDI

80 000
Intérimaires bénéficiant de durées d'emploi allongées

100 000 INTÉRIMAIRES SÉCURISÉS DANS LEUR PARCOURS



UNE MONTÉE EN COMPÉTENCES POUR UNE MEILLEURE EMPLOYABILITÉ



4- LES ENTREPRISES S'APPUIENT SUR LES AGENCES D'EMPLOI POUR LEUR RÉACTIVITÉ ET LEUR SAVOIR-FAIRE EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES

Les agences répondent aux besoins de réactivité imposés par les contraintes économiques

Les entreprises ont de manière croissante besoin de réagir vite, presque en temps réel, aux fluctuations de la demande. Ce besoin est évident et ancien dans certains cas – tourisme, agriculture, hôtellerie-restauration, services à la personne, etc. Mais il touche désormais un nombre croissant d'activités, dans tous les domaines. Le cycle de vie des produits se raccourcit et le rythme des innovations s'accélère afin de satisfaire des consommateurs de plus en plus impatients et exigeants. En d'autres termes, ce sont les attentes du consommateur final qui structurent l'organisation du travail.

Le travail temporaire incite les entreprises à recruter

Les agences disposent d'une implantation locale qui leur confère une connaissance approfondie des entreprises et des bassins d'emploi. Grâce à un mode de fonctionnement en réseau, elles sont en mesure d'apporter des solutions opérationnelles au besoin de flexibilité. Les entreprises utilisatrices peuvent ainsi synchroniser le niveau de production avec celui de leurs carnets de commandes. En phase de reprise, l'incertitude économique incite les entreprises à la prudence et l'intérim apparaît comme un moyen essentiel pour accompagner leur développement.

L'intérim contre la délocalisation

L'intérim est devenu un facteur clé de compétitivité et de maintien de l'emploi en France pour les industries exposées à la concurrence internationale. Le recours au travail temporaire a permis à certains secteurs industriels de résister et de se renforcer en accentuant leur réactivité face à la conjoncture et à leurs clients. Ces gains de flexibilité se sont accompagnés de gains de productivité qui ont permis de limiter les destructions d'emplois ou de développer l'emploi. Une étude du ministère de l'Emploi le confirme : « Plus les secteurs ont recours aux nouveaux modes de flexibilité de l'emploi apparus au cours de la précédente décennie (contrats courts et intérim), plus ils parviennent à préserver des gains de productivité soutenus tout en transformant le surplus d'activité en emplois ».

Une valeur ajoutée majeure en matière d'emploi

Les agences d'emploi sont en mesure de mobiliser rapidement les candidats disposant des savoir-faire répondant aux attentes de leurs clients. Que ce soit dans le domaine de l'intérim ou du recrutement, les agences, de plus en plus spécialisées, interviennent sur toute la gamme des compétences, auprès de tous types d'entreprises.

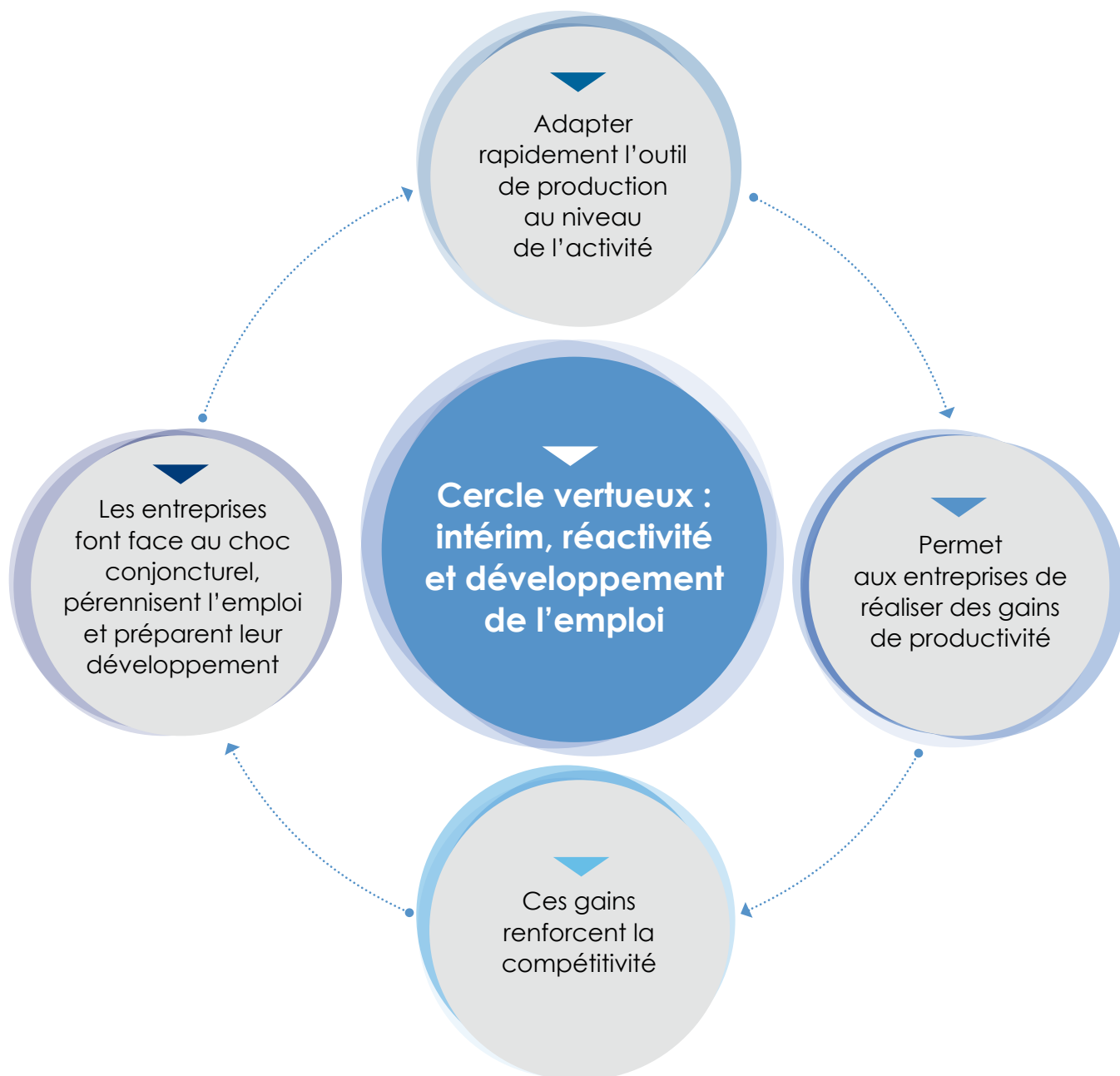
Le recours aux agences d'emploi permet de bénéficier de solutions en matière d'intérim, de recrutement mais aussi de conseil en matière de formation et d'évolution des métiers et qualifications.

VII – LA PLACE DES AGENCES D'EMPLOI AUPRÈS DES ENTREPRISES

_ L'intérim renforce la réactivité des entreprises

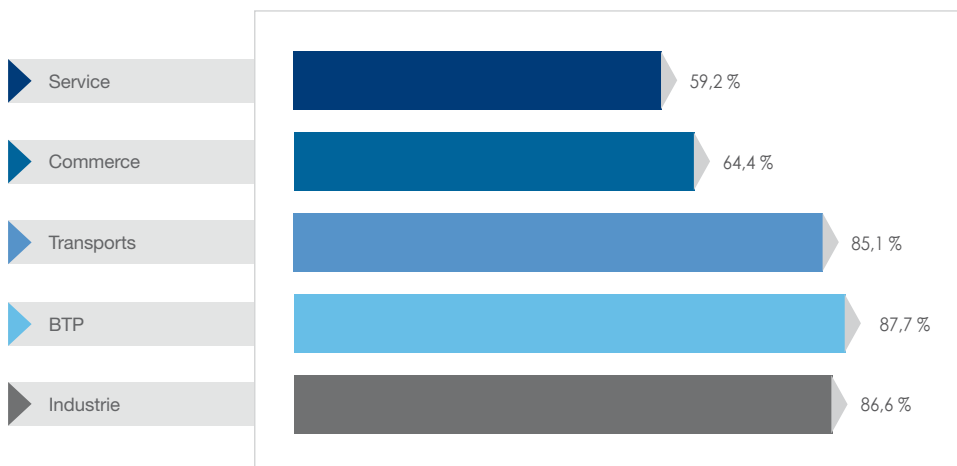
Le recours à l'intérim permet aux entreprises d'ajuster rapidement leur activité au niveau de leurs carnets de commandes et d'atténuer les effets des variations d'activité. Ces gains de flexibilité s'accompagnent de gains de productivité.

Lors des cycles baissiers, le recours à l'intérim permet aux entreprises de faire face au choc conjoncturel et de pérenniser leur activité tout en préservant la plupart des emplois. En phase de reprise, l'intérim constitue une solution pour transformer instantanément tout surplus d'activité en emploi, éviter les situations de « goulots d'étranglement » et contribuer au développement de l'emploi.



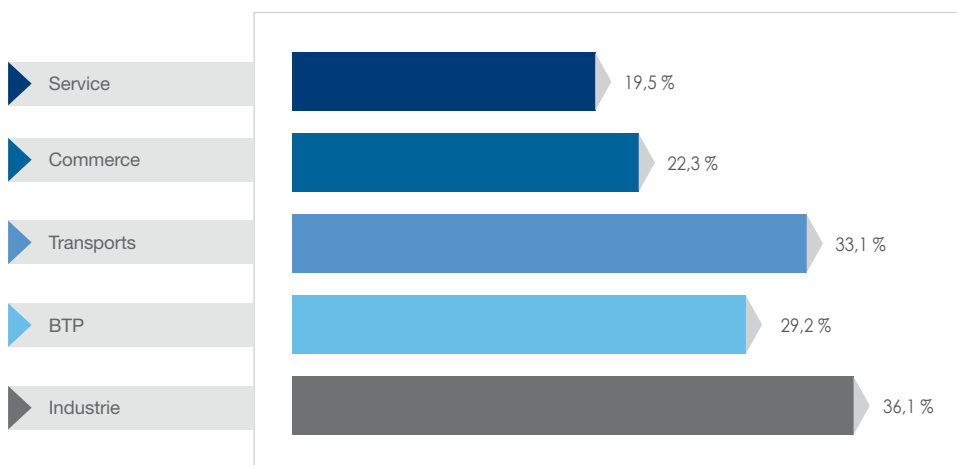
_ L'intérim permet de résister aux cycles économiques, une part significative des entreprises qui y recourt le considère comme un moyen de renforcer leur compétitivité

Part des entreprises utilisatrices, par secteurs, considérant que l'intérim les aide à faire face aux cycles économiques



Dans les secteurs sensibles à la conjoncture, l'intérim joue un rôle prépondérant pour gérer les fluctuations d'activité. Dans le BTP, l'industrie, et les transports, plus de 85% des entreprises utilisatrices s'appuient sur l'intérim pour faire face aux cycles économiques.

Part des entreprises utilisatrices, par secteurs, considérant que l'intérim leur permet d'améliorer leur compétitivité



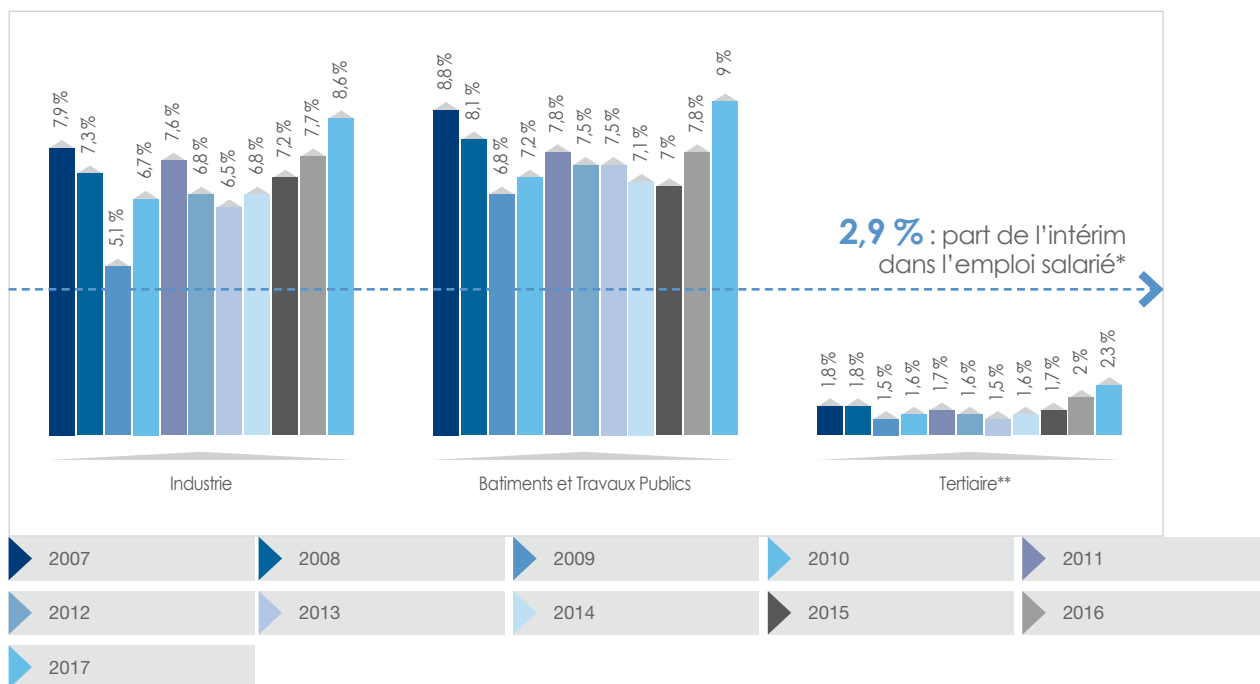
L'intérim, est perçu par près de 30 % des entreprises utilisatrices comme un moyen direct d'améliorer leur compétitivité sur leur marché.

Source : Etude BVA-Prism'emploi Enquête auprès des entreprises sur Les contrats de travail dont la durée est limitée ; mai 2012

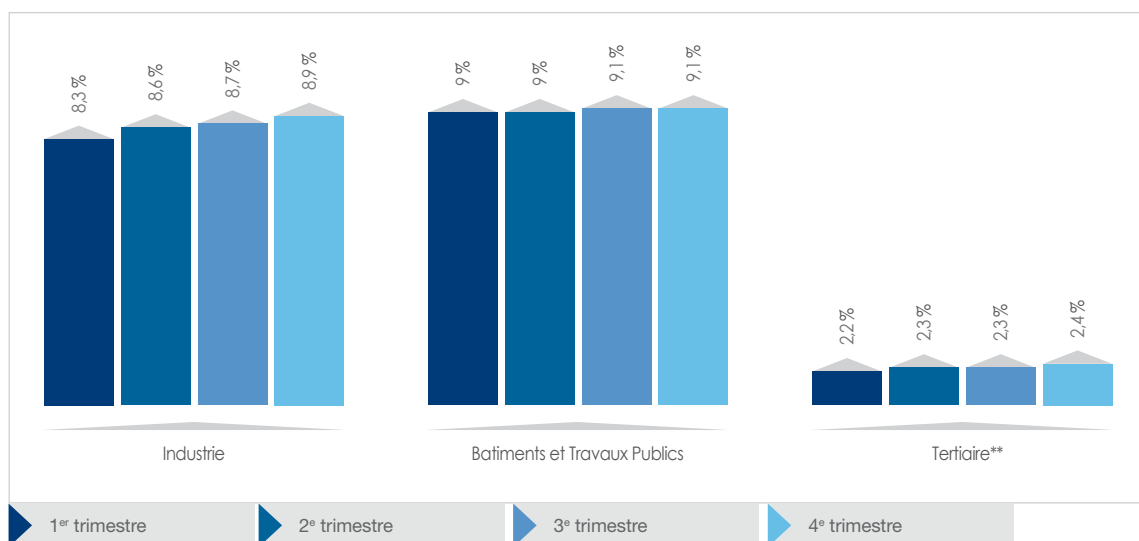
_ L'intérim représente en 2017, 2,9 % de l'emploi salarié*

La part de l'intérim a progressé de 0,4 point en 2017 passant de 2,5 % à 2,9 % de l'emploi salarié total (y compris non marchand). Depuis le début des années 2000, l'intérim évolue à la hausse ou à la baisse en fonction de la situation conjoncturelle, dans une fourchette comprise entre 2 % et 3 % de l'emploi salarié total.

Taux de recours à l'intérim par grands secteurs de 2007 à 2017



Taux de recours à l'intérim par trimestres et par grands secteurs en 2017



*Emploi salarié : estimation trimestrielle Acoess-Dares-Insee. Il couvre tous les secteurs d'activité, en dehors des activités extraterritoriales, et porte sur le champ de la France hors Mayotte.

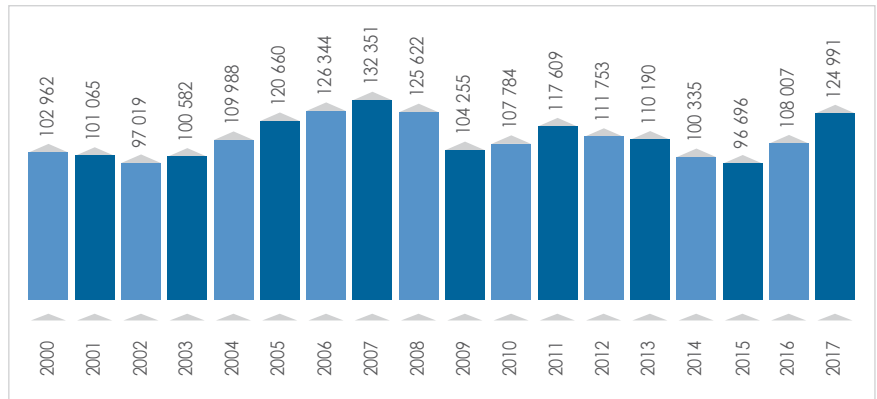
** Tertiaire: tertiaire marchand à l'exclusion du secteur « administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale »

Source : DARES à partir des relevés mensuels de contrats des entreprises de travail temporaire et DSN depuis mi-2016.

VIII – ZOOM SUR LES 6 PRINCIPAUX SOUS-SECTEURS

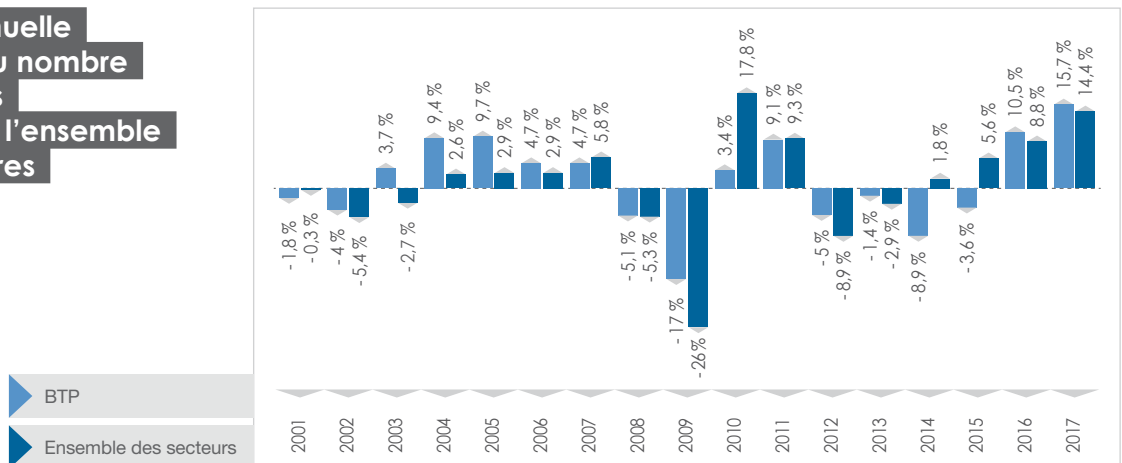
L'intérim dans le secteur du BTP

Évolution du nombre de salariés intérimaires en équivalents emploi temps plein dans le secteur du BTP

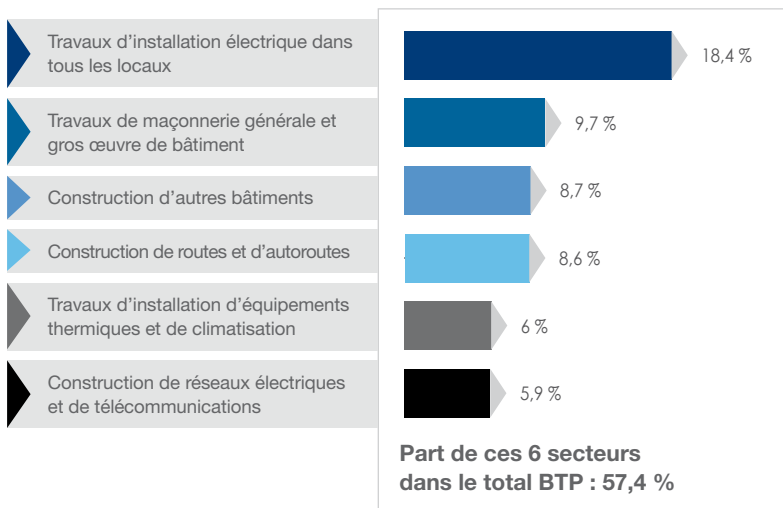


* Données Dares révisées

Évolution annuelle comparée du nombre d'intérimaires dans le BTP à l'ensemble des intérimaires



Part des 6 principaux sous-secteurs (naf 5)



TENDANCES

Depuis 2000, le taux de croissance annuel moyen dans le BTP est de 1,1 % contre 0,8 % pour l'ensemble des secteurs.

Dans le second œuvre, l'intérim est représenté dans les travaux d'installation électrique (18,4 %), la construction des réseaux électriques (5,9 %) et les travaux thermiques (6 %)

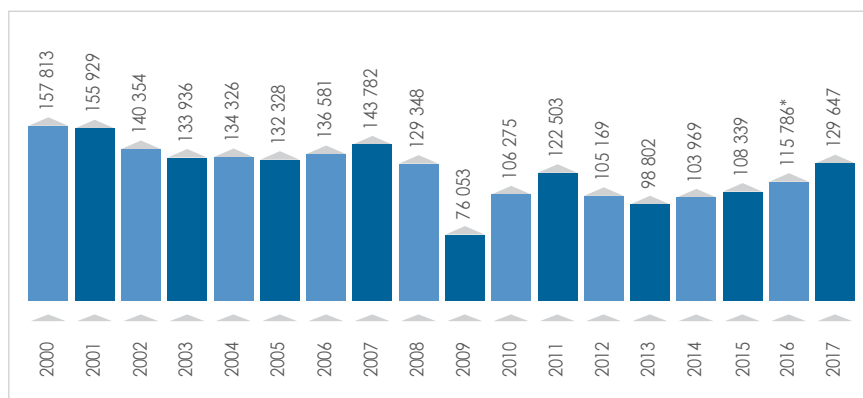
Dans le gros œuvre, l'intérim se concentre dans la construction de bâtiments (8,7 %) et la maçonnerie (9,7 %).

Dans les Travaux Publics, la construction de routes et d'autoroutes cumule 8,6 % des effectifs.

Source : DARES à partir des DSN et Baromètre Prism'emploi

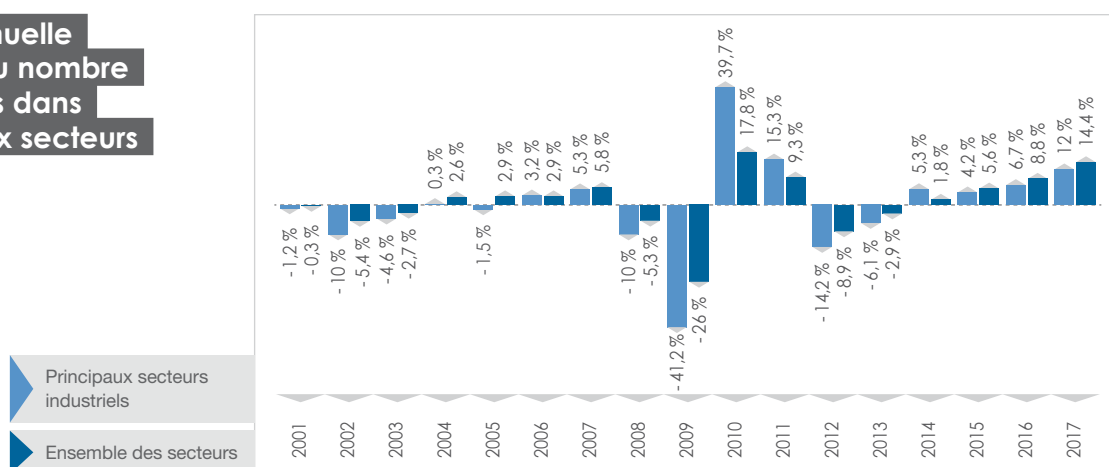
– L'intérim dans les principaux secteurs industriels**

Évolution du nombre de salariés intérimaires en équivalents emploi temps plein dans les principaux secteurs industriels**

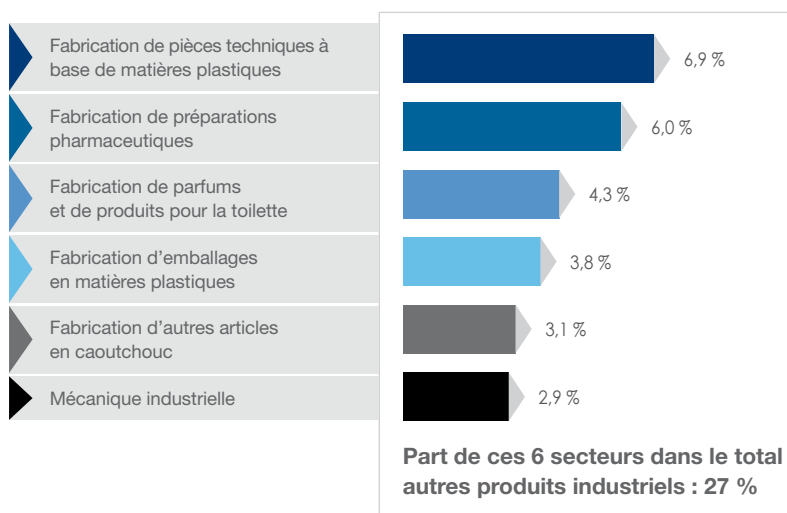


* Données DARES révisées

Évolution annuelle comparée du nombre d'intérimaires dans les principaux secteurs industriels



Part des 6 principaux sous-secteurs (naf 5)



Source : DARES à partir des DSN et Baromètre Prism'emploi

TENDANCES

Ce secteur est particulièrement sensible à la conjoncture, puisque, que ce soit à la hausse ou à la baisse, il amplifie généralement les tendances moyennes.

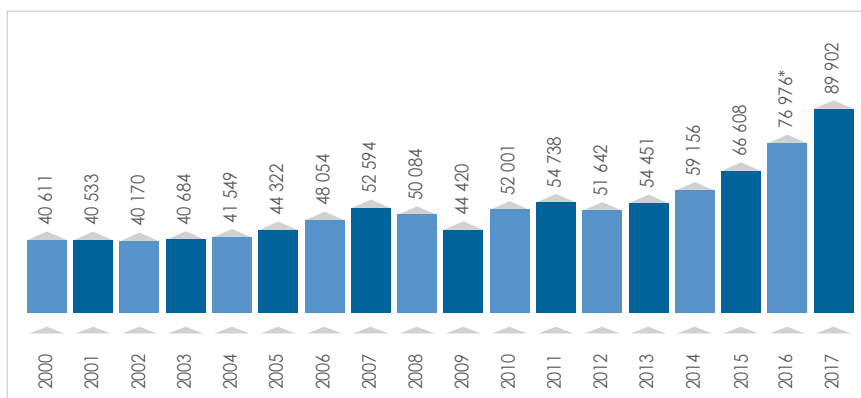
Depuis 2000, le taux de croissance annuel moyen des principaux secteurs industriels baisse de 1,1 % contre une hausse de 0,8 % pour l'ensemble des secteurs.

Les principaux secteurs industriels sont relativement atomisés puisque les 5 premiers sous-secteurs représentent à peine plus du quart des effectifs.

** Les principaux secteurs industriels correspondent dans la nomenclature agrégée de l'Insee au secteur : fabrication d'autres produits industriels.

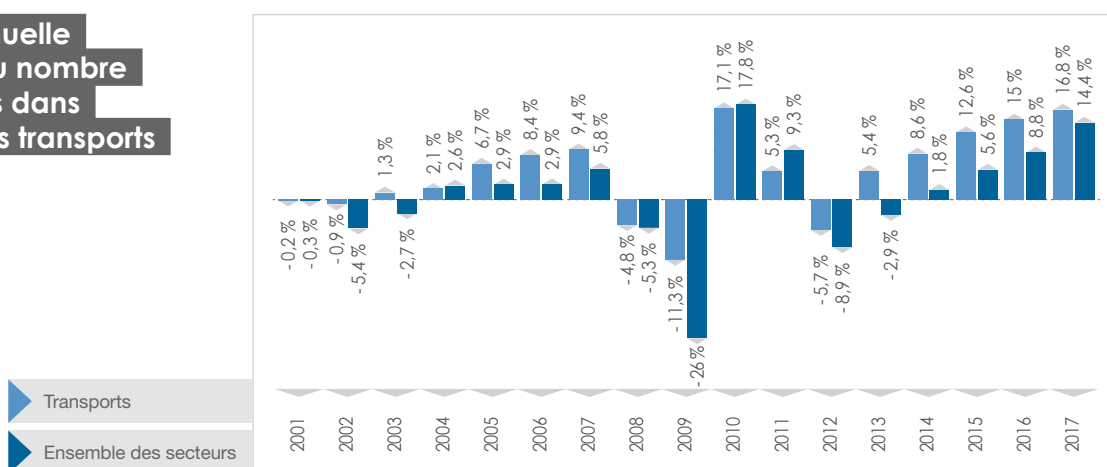
L'intérim dans le secteur des transports

Évolution du nombre de salariés intérimaires en équivalents emploi temps plein dans le secteur des transports

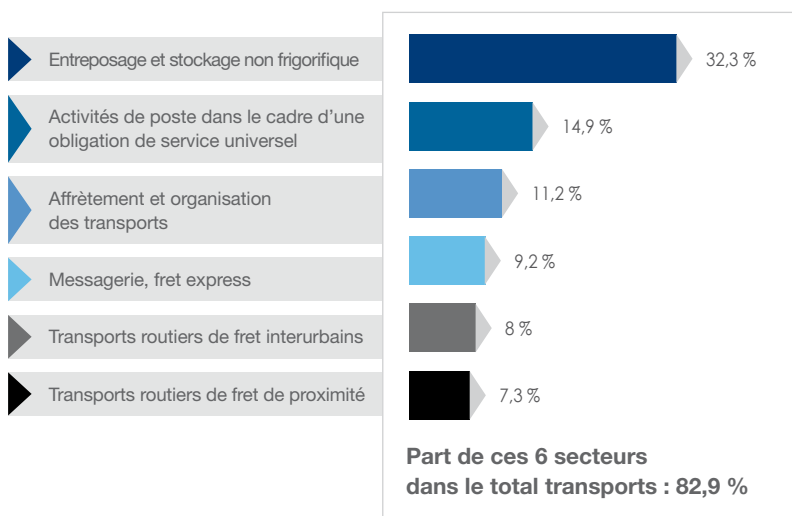


* Données Dares révisées

Évolution annuelle comparée du nombre d'intérimaires dans le secteur des transports



Part des 6 principaux sous-secteurs (naf 5)



Source : DARES à partir des DSN et Baromètre Prism'emploi

TENDANCES

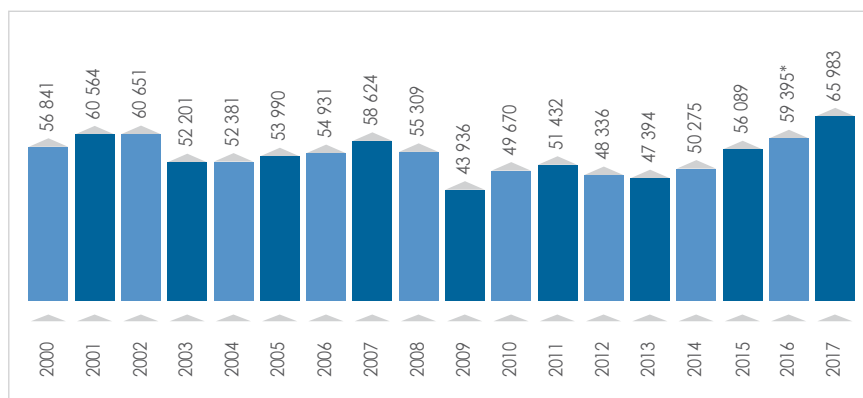
En 17 ans, le taux de croissance annuel moyen du secteur des transports croît de 4,6 % contre une hausse de 0,8 % pour l'ensemble des secteurs.

Avec le tiers des effectifs, l'activité d'entrepôt et de stockage représente le 1^{er} sous secteur.

Les transports forment un ensemble plutôt concentré puisque les 6 premiers sous-secteurs totalisent plus de 80 % des effectifs.

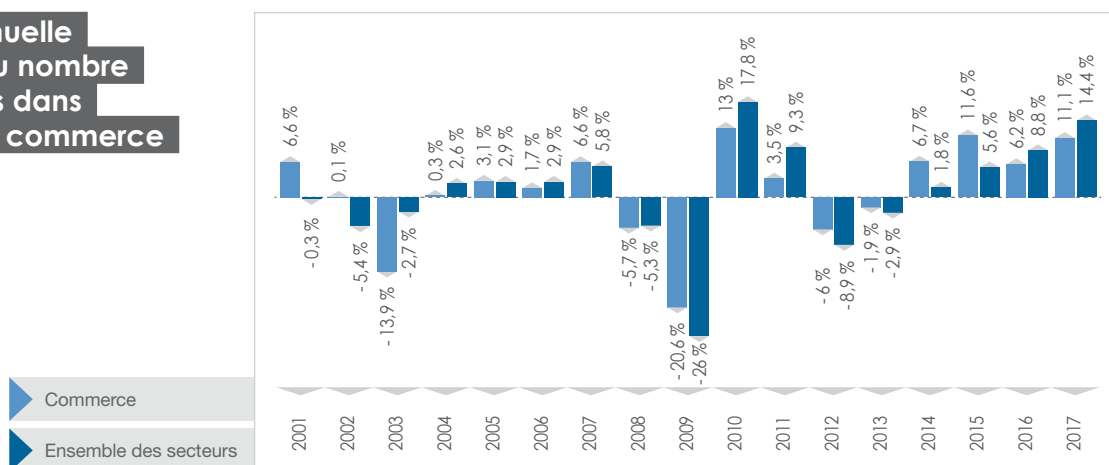
_ L'intérim dans le secteur du commerce

Évolution du nombre de salariés intérimaires en équivalents emploi temps plein dans le secteur du commerce

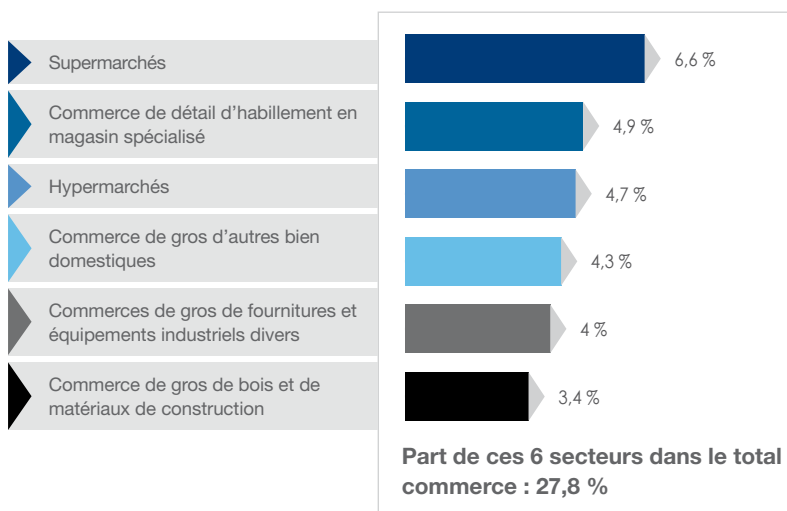


* Données Dares révisées

Évolution annuelle comparée du nombre d'intérimaires dans le secteur du commerce



Part des 6 principaux sous-secteurs (détail naf 5)



Source : DARES à partir des DSN et Baromètre Prism'emploi

TENDANCES

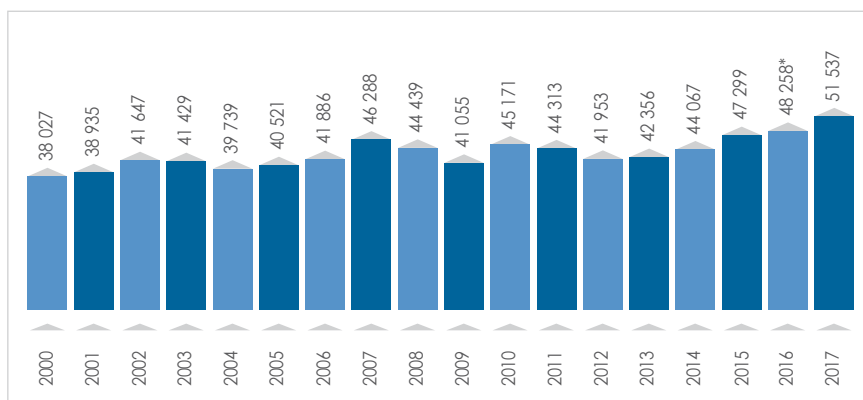
Sur les 17 dernières années, le taux de croissance annuel moyen du secteur commerce augmente de 1,1 % contre une hausse moyenne de 0,8 %.

Celui-ci, fortement dépendant de la consommation des ménages, apparaît plus stable que la moyenne des secteurs.

Les intérimaires du commerce interviennent dans le commerce de détail dont les supermarchés et hypermarchés (respectivement 6,6 % et 4,7 %), l'habillement (4,9 %) et dans le commerce de gros dont les biens domestiques (4,3 %). L'équipement industriel et les matériaux de construction emploient 7,4 % des intérimaires du secteur.

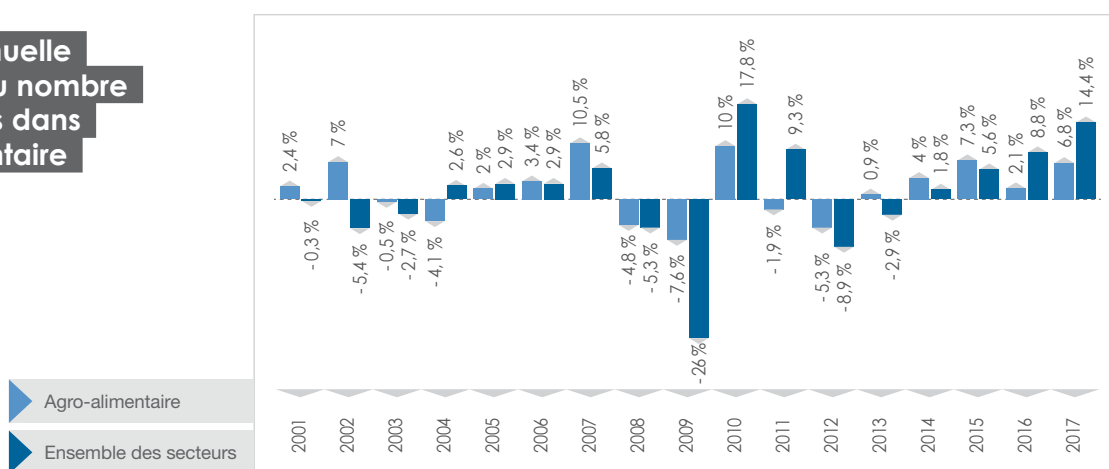
_ L'intérim dans l'agro-alimentaire**

Évolution du nombre de salariés intérimaires en équivalents emploi temps plein dans l'agro-alimentaire

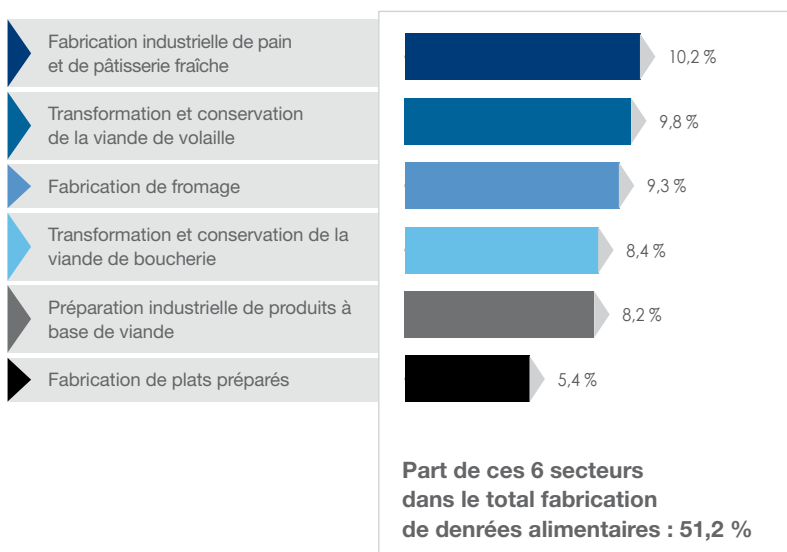


* Données Dares révisées

Évolution annuelle comparée du nombre d'intérimaires dans l'agro-alimentaire



Part des 6 principaux sous-secteurs (détail NAF 700)



Source : DARES à partir des DSN et Baromètre Prism'emploi

** L'agroalimentaire correspond dans la nomenclature agrégée de l'Insee au secteur : fabrication de denrées alimentaires

TENDANCES

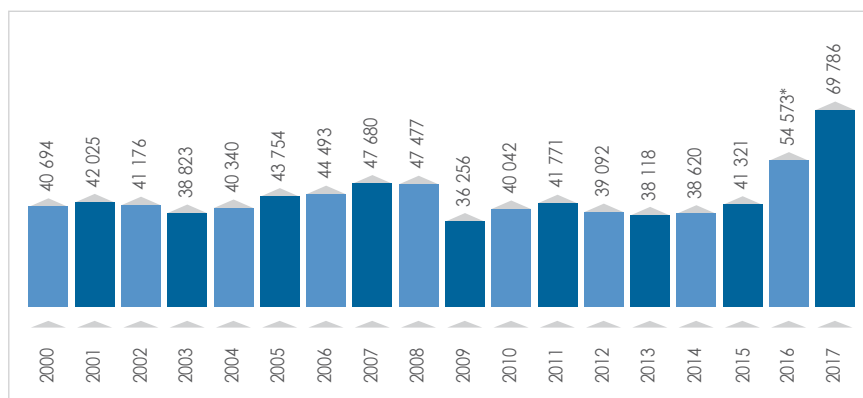
Depuis 2000, le taux d'évolution annuel moyen dans l'agro-alimentaire est de 1,8 % contre une hausse de 0,8 % pour l'ensemble des secteurs.

Celui-ci, dépendant de la consommation des ménages, apparaît moins sensible aux cycles économiques.

Les 3 premiers sous-secteurs, fabrication industrielle de pain, transformation de viande, et fabrication de fromage totalisent près du tiers de l'activité du secteur.

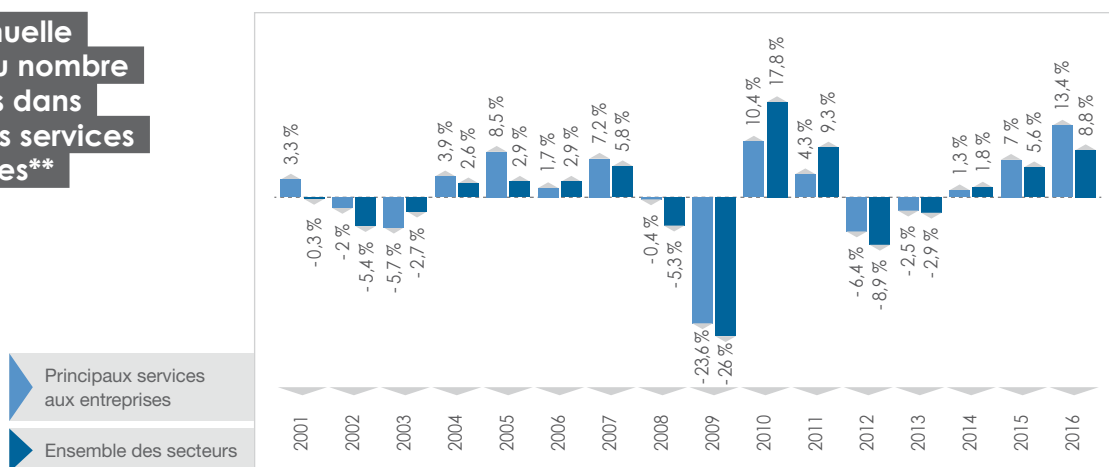
_ L'intérim dans les principaux secteurs des services aux entreprises**

Évolution du nombre de salariés intérimaires en équivalents emploi temps plein dans le secteur des services aux entreprises**

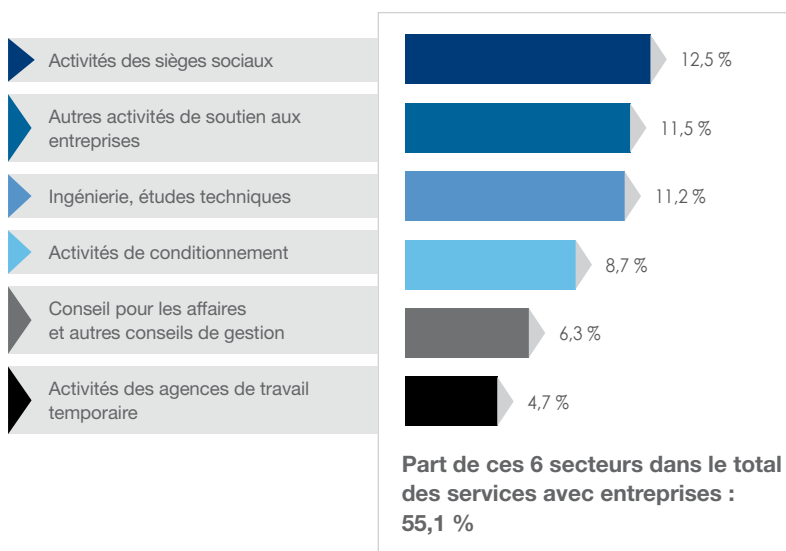


* Données Dares révisées

Évolution annuelle comparée du nombre d'intérimaires dans le secteur des services aux entreprises**



Part des 6 principaux sous-secteurs (naf 5)



Source : DARES à partir des DSN et Baromètre Prism'emploi

TENDANCES

Depuis 2000, le taux de croissance annuel moyen dans les services aux entreprises augmente de 3,2 % contre une hausse de 0,8 % pour l'ensemble des secteurs.

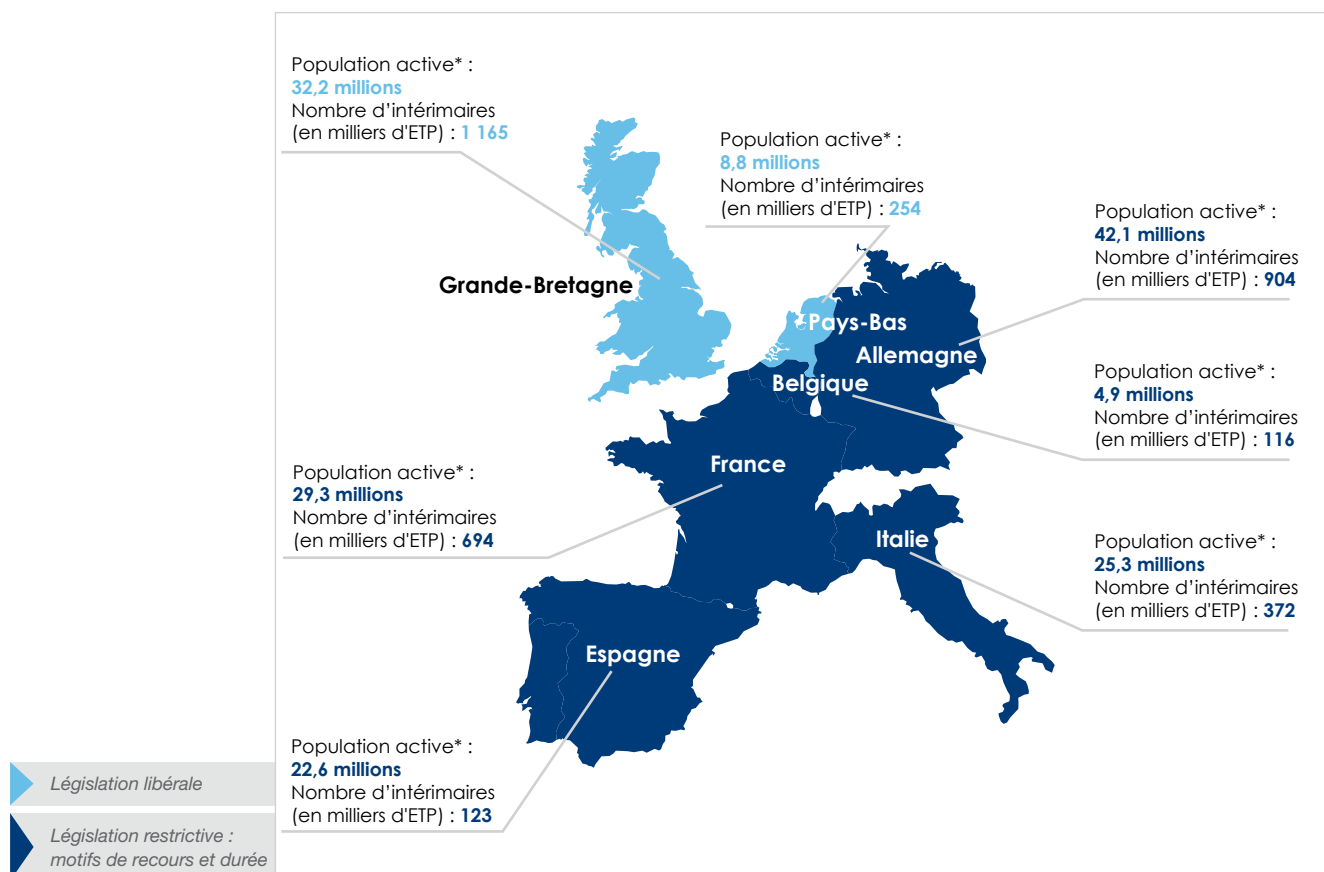
Les effectifs se répartissent tant entre des activités à forte valeur ajoutée, comme l'activités des sièges sociaux (12,5 %), l'ingénierie (11,2 %) ou le conseil (6,3 %), qu'entre des activités de services opérationnels tels que le soutien aux entreprises (11,5 %), l'activité des agences d'emploi (4,7 %) et le conditionnement (8,7 %).

** Les principaux secteurs des services aux entreprises correspondent dans la nomenclature agréée de l'Insee au secteur : activités scientifiques et techniques et les services administratifs et de soutien

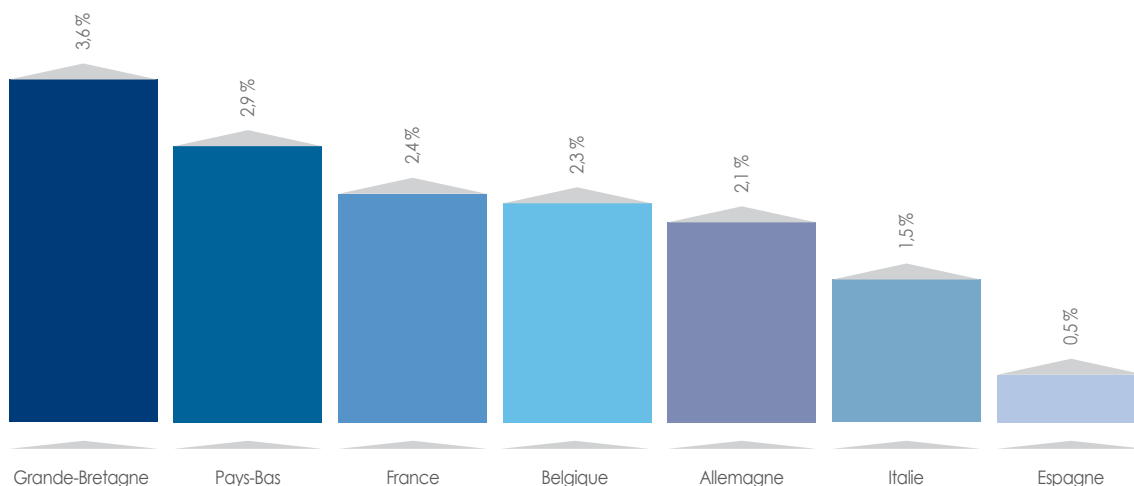
IX – L'INTÉRIM EN EUROPE ET DANS LE MONDE

_ L'emploi intérimaire en Europe en 2017

L'intérim est une forme d'emploi qui s'est développée dans tous les grands pays européens. Toutefois compte-tenu des spécificités économiques et réglementaires, les taux de recours varient d'un pays à l'autre. La part du travail temporaire dans les populations actives des nations européennes est comprise entre 0,5 % et 3,6 %. Avec 2,4 %, la France se situe dans la moyenne.



Part du travail temporaire dans la population active en 2017

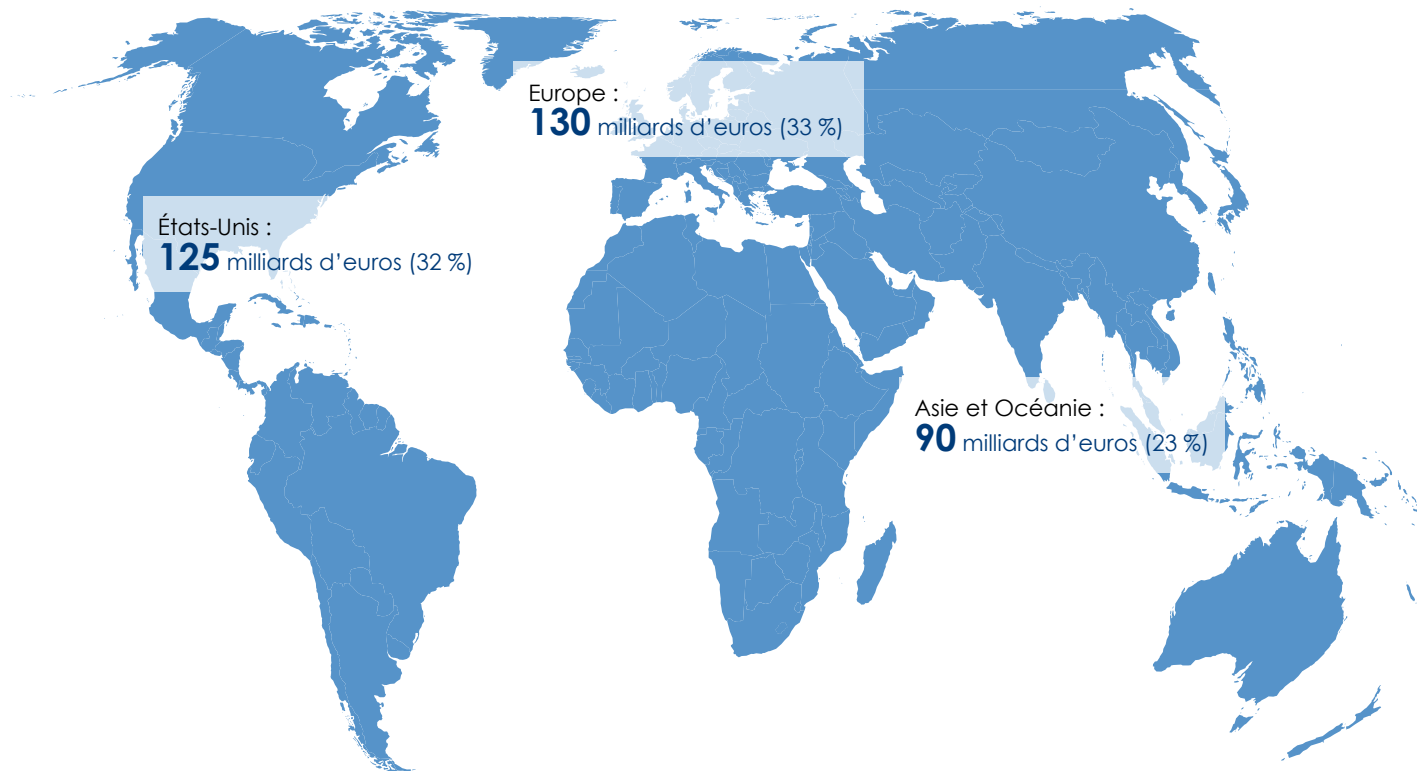


Sources : fédérations nationales du travail temporaire, analyse Prism'emploi

_ Un marché mondial de 395 milliards d'euros en 2017

Le marché du travail temporaire représente en 2017 395 milliards d'euros de revenus. L'Europe et les Etats-Unis comptent chacun pour un tiers du total.

Le chiffre d'affaires réalisé s'est accru de 7% tiré par l'Europe, et tout particulièrement l'Italie, la France, et l'Espagne.



Source : Estimations Prism'emploi

Reste du monde

50 milliards d'euros

Total monde

395 milliards d'euros

- > Est indiqué, entre parenthèses, la part en % par rapport au marché mondial
- > À noter l'évolution du taux de change de l'euro par rapport aux autres devises a eu un impact significatif sur l'évolution observée

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

Il existe différentes méthodes servant à mesurer l'intérim et son évolution. Cette coexistence de plusieurs indicateurs complémentaires permet d'analyser l'intérim sous différents aspects. Les tendances décrites peuvent néanmoins diverger suivant la méthode retenue.

L'évolution mesurée par la DARES de l'emploi intérimaire en « équivalents temps plein » :

La DARES détermine le nombre d'intérimaires en équivalents emplois temps plein à partir des relevés mensuels de contrats des entreprises de travail temporaire transmis à Pôle emploi. L'emploi intérimaire en équivalents temps plein (au cours d'une période) est déterminé par le rapport du volume de travail réalisé par les intérimaires à celui effectué par une personne à temps plein. Sur l'année, 52 semaines de travail sont retenues pour le calcul de cet indicateur. Il s'agit d'une donnée brute dont le périmètre varie dans le temps (suivant le nombre d'agences d'emploi).

L'indicateur du Baromètre Prism'emploi :

Cet indicateur repose sur un échantillon constant d'entreprises de travail temporaire adhérentes à Prism'emploi et représentatives de la profession (80 % du chiffre d'affaires du secteur). Il compile et compare le nombre d'intérimaires en équivalents temps plein. Les données traitées reprennent certaines informations contenues dans les « relevés mensuels de contrats ».

L'indicateur chiffre d'affaires et volume des heures prestées Prism'emploi I+C :

L'indicateur repose sur un échantillon constant d'entreprises de travail temporaire adhérentes à Prism'emploi et représentatives de la profession (80 % chiffre d'affaires du secteur). Les entreprises du panel communiquent leur chiffre d'affaires hors taxes et le volume des heures facturées correspondantes pour chaque mois écoulé.

Un taux d'évolution brut (par rapport au même mois de l'année précédente) est calculé à partir de la compilation des données et un taux d'évolution corrigé des jours ouvrables (cjo) est précisé afin de tenir compte d'éventuels « effets calendaires ». En effet, deux mêmes mois d'années successives peuvent comporter un nombre de jours ouvrables ou « facturables » (du lundi au vendredi) différents.

Plusieurs facteurs peuvent induire des écarts entre l'évolution du chiffre d'affaires et celle du volume des heures prestées et tout particulièrement :

- l'augmentation du niveau de salaire et du SMIC
- l'élévation du niveau des qualifications des intérimaires.

QUELQUES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Juin 2018, Regards des intérimaires sur l'intérim, Observatoire de l'Intérim et du Recrutement/BVA
- Juin 2018, Enquête recrutement , Prism'emploi/I+C
- Février 2018, Etude sur le CDI Intérimaire, Observatoire de l'Intérim et du Recrutement/Amnyos
- Décembre 2017, Rapport de branche, Observatoire de l'Intérim et du Recrutement
- Septembre 2013, Seuil, « Travailler pour soi », Denis Pennel
- Mai 2012, Etude BVA-PRISME , « Enquête auprès des entreprises sur les contrats de travail dont la durée est limitée »
- 2012, Étude Boston Consulting Group/Eurociett, « Adapting to change »
- 2011, l'Harmattan, « Visages de l'intérim en France et dans le monde », Rachid Belkacem, Cathel Kornig et François Michon
- Janv-09, Document de travail du CEE n°113, Spécialisation et efficacité des intermédiaires du placement, Christian Bessy et Guillemette de Larquier
- 2008, Étude EUROCIETT/Bain: « Davantage d'opportunités d'emploi pour plus de personnes »
- Oct-06, Document de travail du groupe de travail « Sécurisation des parcours professionnels », Conseil d'Orientation pour l'Emploi, « Organisation du marché du travail et « flexicurité » à la française ». Laurent DUCLOS et Jean-Yves KERBOURC'H
- Févr-06, Institut Montaigne, « Pauvreté, exclusion: ce que peut faire l'entreprise »
- Avr-05, DARES, Premières informations, premières synthèses, Emploi industriel : le dernier creux conjoncturel sans influence sur la tendance des gains de productivité

prism'emploi
PROFESSIONNELS
DU RECRUTEMENT ET DE L'INTÉRIM

7, rue Mariotte - 75017 Paris
Tél. : 01 55 07 85 85 - www.prismemploi.eu

